PN-ABZ-881
92770

LA GESTION DECENTRALISEE DES RESSOURCES NATURELLES AU BURKINA FASO

QUATRE ETUDES DE CAS

(BROUILLON)

le 8 mai 1996

Presenté par Associates in Rural Development, Inc. (ARD)
avec le concours de Management Systems International, Inc. (MSI),
en réalisation de Delivery Order No. 29, sous Contrat No.
AFR-0542-Q-1109-00

Presenté par:

Thomas Painter
Saidou Sanou

La Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles
au Burkina Faso

ETUDE DE CAS No.1

LA PROTECTION DES BERGES DE LA BEREGA ET AU YANNON: UNE INITIATIVE LOCALE CONDUITE PAR LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BEREGADOUGOU (SOCABE), DEPARTEMENT DE BEREGADOUGOU, PROVINCE DE LA COMOE

par
Thomas Painter et Saïdou Sanou, Sociologues-consultants
Mars 1996

Une étude effectuée pour le compte
du Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS)
Comité permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sècheresse dans le Sahel
Ouagadougou, Burkina Faso

2

TABLE DES MATIERES

1. La province de la Comoé. Aperçu du contexte géographique et socio-économique, et des utilisateurs principaux des ressources naturelles.

1.1. Une zone privilégiée en ressources naturelles qui subit des pressions croissantes.

1.2. Bérégadougou: Un département, une ville et un champs d'action en matière de gestion des ressources naturelles.

1.2.1. Les acteurs à vocation agro-pastorale.

1.2.1.1. Des groupes d'agriculteurs qui se distinguent selon leur mode de production.

1.2.1.2. Les éleveurs constituent le second groupe important des utilisateurs des ressources naturelles dans la zone.

1.2.1.3. Les autres utilisateurs peuvent être qualifiés de "fugitifs."

1.2.2. Des maîtrises différentes sur les ressources naturelles; des pressions de plus en plus déstabilisatrices.

1.2.2.1. Les principales formes de maîtrise.

1.2.2.2. Une harmonie fragile entre utilisateurs.

2. Des initiatives locales significatives pour faire face à un cadre de gestion des ressources naturelles en pleine mutation.

2.1. Un des rares acteurs mobilisés autour de la gestion des berges: La Société de coopérative agricole de Bérégadougou.

2.1.1. La situation avant 1993.

2.1.2. Le projet "Afrique 2000".

2.2. L'après projet.

2.2.1. Le projet d'Appui à la gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest.

2.2.2. La Société de production agricole et de commercialisation.

3. Les acquis et limites des actions de protection des berges

3.1. Les acquis.

3.1.1. Adoption de nouvelles règles d'exploitation et de gestion.

3.1.2. Information/formation des différents acteurs.

3.2. Les insuffisances.

3.2.1. Des utilisateurs laissés en reste.

3.2.2. Une trop grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

3.3. Les contraintes.

3.3.1. Administratives.

3.3.2. Législatives/règlementaires.

3.3.3. Organisationnelles.

4. La Société sucrière de la Comoé (SOSUCO): Un acteur agro-industriel d'une importance particulière dans la zone de Bérégadougou.

4.1. Sa présence et son impact.

4.2. L'importance potentielle de la SOSUCO en tant que protecteur des ressources naturelles.

5. Leçons principales tirées de l'étude de cas.

Documents consultés pour l'étude.

Organisations et personnes contactées.

LA PROTECTION DES BERGES DE LA BEREGA ET AU YANNON:
UNE INITIATIVE LOCALE CONDUITE PAR LA SOCIETE
COOPERATIVE AGRICOLE DE BEREGADOUGOU (SOCABE),
DEPARTEMENT DE BEREGADOUGOU,
PROVINCE DE LA COMOÉ

1. La province de la Comoé: Aperçu du contexte géographique et socio-économique, et des utilisateurs principaux des ressources naturelles.

La province de la Comoé est située à l'extrême sud-ouest du Burkina Faso dans une zone limotrophe avec la Côte d'Ivoire (voir les cartes nos. 1 et 2 ci-après). Elle comprend 16 départements et couvre une superficie de 18.998 km2. Sa population se chiffre à environ 347.000 habitants avec un taux de croissance de plus de 3% par an. La densité moyenne de population est 17hbts/km2. En réalité la distribution de la population à travers la province est très hétérogène, allant de trois hbts/km2 (département de Ouo) à 61 habs/km2 (département de Loumana) et jusqu'à 91 hbts/km2 dans le cas du département de Banfora. En general, les départements situés à l'est et au sud-est sont moins peuplés que ceux situés à l'ouest.

Le climat de la province est sud-soudanien avec une moyenne pluviométrique entre 900 à 1.000 mm/an pendant des saisons pluvieuses qui durent 50 à 90 jours. La Comoé bénéficie de réseaux importants de fleuves et affluents dont le plus important est la Comoé. On y trouve également d'importantes zones boisées, surtout dans la partie est de la province. En conséquence de ces conditions favorables, la Comoé a une vocation agro-sylvo-pastorale qui comprend une gamme de strategies de vie paysanne basées sur l'utilisation des ressources naturelles. Citons à titre d'exemple l'importance de la produc tion pluviale des céréales et du coton, la production maraîchère et fruitière principalement (surtout la mangue, la banane et la papaye), ainsi que celle des agrumes et des tubercules. On trouve des vergers et des jardins maraîchers tout le long du fleuve Comoé et ses affluents à partir de Bérégadougou jusqu'à Diarabakoko, une distance d'environ 40 km.

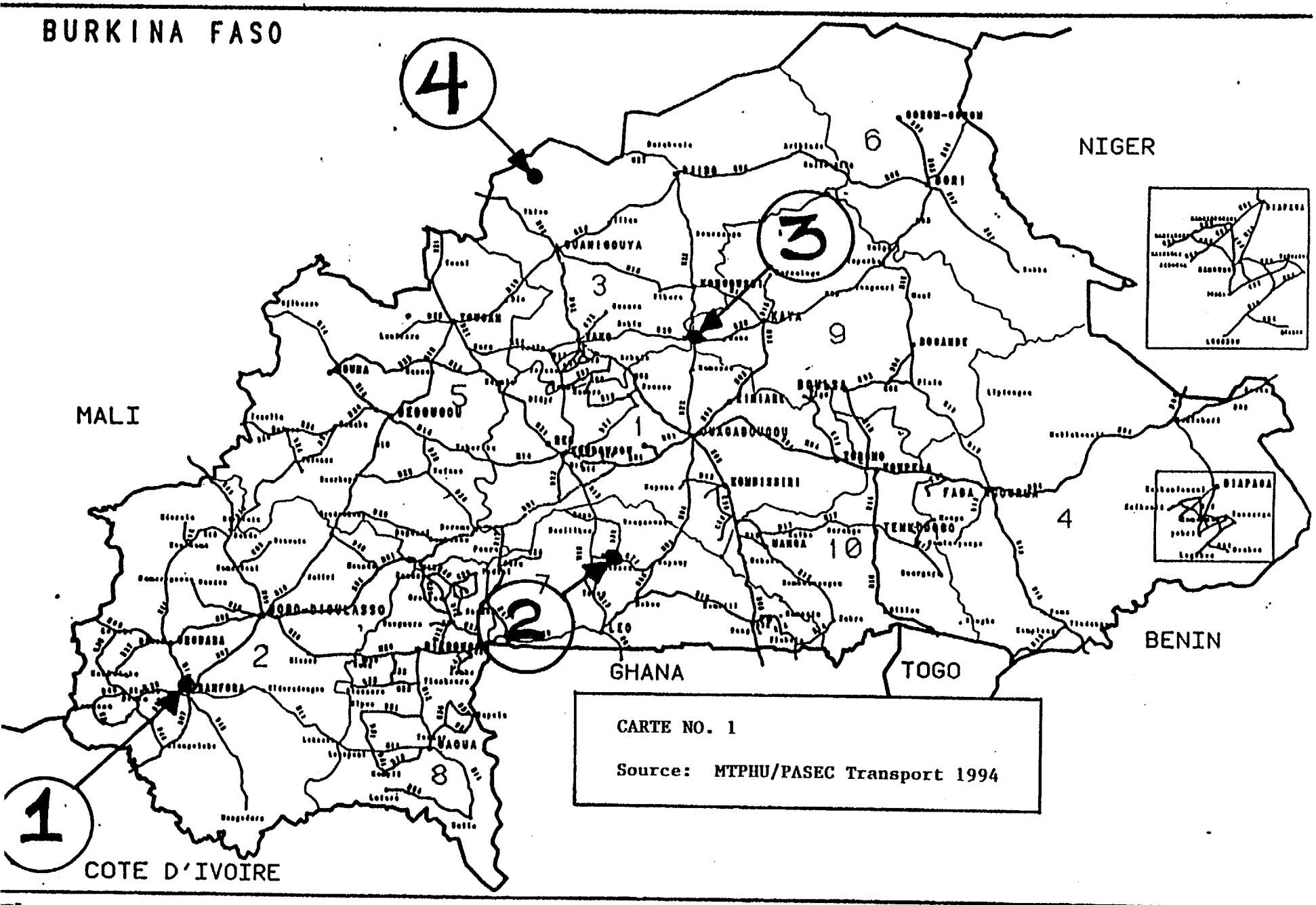

CARTE NO. 1

Source: MTPHU/PASEC Transport 1994

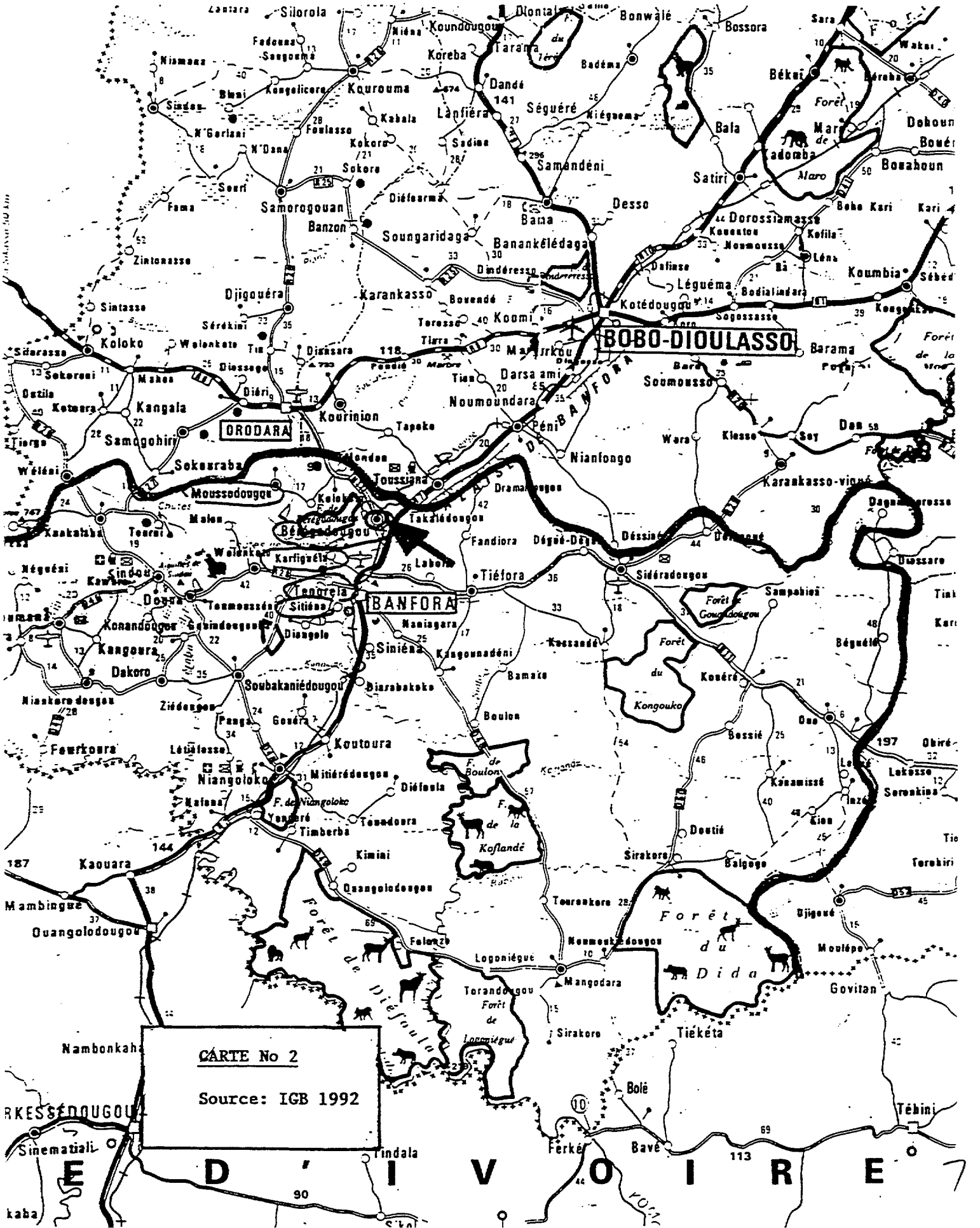

CARTE No 2

Source: IGB 1992

Notons finalement l'existance de quelques exploitations agricoles à une echelle beaucoup plus grande, celles des cultures irriguées telles qu'on en trouve sur les grands périmètres de riz dans la zone de Douna et sur les immenses parcelles de canne à sucre de la Société Sucrière de la Comoé (SOSUCO) près de Bérégadougou.

L'élevage bovin y est importante, surtout sous forme de transhumance du nord au sud vers les marchés importants de la Côte d'Ivoire. Le petit élevage domestique existe aussi partout dans la province, mais est moins important. On y trouve aussi beaucoup d'activité de pêche sur les rivières et lacs.

L'emplacement stratégique de la province par rappport à un réseau important de routes nationales et internationales s'ajoute à son régime clmatique relativement priviligié, ses réseaux de cours d'eau importants et sa dotation importante en ressources naturelles productives pour faire de la Comoé une véritable plaque tournante (voir carte no.2). La construction récente de la RN11 porte à deux le nombre de grands axes routiers de la province (avec le RN7), offrant ainsi des perspectives plus intéressantes de transport et communication avec la sous region:

* Au nord-ouest la province est reliée via Bérégadougou à Orodara par la RN11 puis à Sikasso et Bamako au Mali par le RN8;

* Au nord la province est reliée à Koutiala et Ségou (Mali) via Bobo Dioulasso par les RN7 et RN9;

* Dans le sens nord-est, Banfora et la Comoé sont reliées à Ouagadougou et Niamey au Niger par les RN7, RN1 et RN4;

* A l'est, la Comoé est reliée au Ghana par la RN11 via Gaoua;

* Le chemin de fer Kaya-Abidjan traverse la province et, avec la RN7, relient cette sous-région avec l'économie dynamique de la Côte d'Ivoire au sud ainsi que avec toute une immense région de l'Afrique de l'Ouest qui l'entoure. La Comoé a des rapports socio-économiques particulièrement importants donc, avec les villes de Bobo et Ougadougou à l'intérieur du Burkina Faso ainsi que avec des pays limotrophes du sud-ouest: la Côte d'Ivoire, le Mali et le Ghana, est, plus indirectement avec le Niger et la Guinée (carte no.2).

Finalement, signalons que les aspects cités ci-dessus rendent la Comoé très attrayante aux personnes venant d'autres régions du Burkina Faso. C'est grâce à cette attraction que la province est devenue une zone d'accueil des migrants Mossi en provenance du plateau central.

1.1. Une zone privilégiée en ressources naturelles qui subit des pressions croissantes.

Les impacts cumulatifs des dynamiques de croissance et de la colonisation agricole et pastorale créent une pression croissante sur les ressources naturelles productives et sur la capacité des différents groupes de la Comoé à maîtriser la gestion de ces ressources pour leur bien être. Ces pressions et les difficultés qu'elles engendrent en matière de gestion se manifestent surtout à propos de l'eau mais aussi aux autres ressources de base.

Concernant les pressions sur les ressources en eau, il s'agit, entre autres:

* des rivières et leurs affluents dont les sources et les débits subissent un déclin important;

* des lacs, utilisés à la fois par les pêcheurs, les habitants sédentaires, les troupeux de passage, et les usines (SOSUCO).

Concernant les pressions sur les ressources en terre, il s'agit, entre autres:

* d'une concurrence accrue pour l'accès aux terres cultivables, surtout celles d'une meilleure qualité ainsi que celles localisées près de sources d'eau;

* des impacts négatifs (érosion, ravines, ensablement, etc.) suite au maraîchage très répandu sur les abords des rivières et cours d'eau sans protection des berges.

Concernant les pressions sur les ressources végétales:

* les herbes, arbustes et arbres de toutes sortes subissent les effets néfastes des défrichements, des feux de brousse incon trôlés et de la coupe généralement abusive;

* les zones de paturage subissent une concurrence croissante et de plus en plus violente entre éleveurs et cultivateurs. Citons à titre d'exemples les cas recents de conflits à Mangodara et à Sidéradougou.

1.2. Bérégadougou: Un département, une ville et un champs d'action en matière de gestion des ressources naturelles.

La ville de Bérégadougou, le chef-lieu du département de Bérégadougou est peuplée d'environ 5.500 habitantants (en 1992; voir carte no.2). Elle est la plus grande de plusieurs centres que dénombre le département et à elle seule comprend plus que la moitié de la population départementale (10.414 habitants). En matière de densité, Bérégadougou est en quatrième position parmi les 16 départements de la province de la Comoé avec une densité moyenne de population de 42 habs/km2, après Banfora avec 91 habs/km2, Loumana avec 61 habs/km2 et Douna avec 53 hbs/km2.

Bérégadougou est traversée par deux affluents de la Comoé, le Béréga et le Yannon. Dans

le passé, ces affluents étaient alimentés à leur tour par plusieurs autres cours d'eau, mais ces derniers ne coulent plus pour des raisons de détérioration de l'environnement physique (cf.plus haut). De nombreux utilisateurs, organisées ou non, se partagent l'exploitation des resssources naturelles disponibles autour de la Béréga et du Yannon. Ces ressources se composent essentiellement de terres agricoles, l'eau et les ressources forestières telles que les noix de palme, le bois de feu ou d'oeuvre, etc.

Finalement, notons aussi que la ville de Bérégadougou avoisine le grand complexe sucrier SOSUCO et donc, est devenue de facto une ville-usine sous l'impact de la société. Au delà des emplois et activités secondaires qu'elle a généré, la SOSUCO a engendré d'auteurs situations tels: la croissance démographique, hétérogenéité de la structure socio-culturelle, difficile harmonisation de l'accès et l'utilisation des ressources locales, etc (cf.partie 4 du rapport). Nous examinons ci-après la gamme de plus en plus variée des utilisateurs des ressources naturelles dans la zone.

1.2.1. Les acteurs à vocation agro-pastorale. Les acteurs économiques principaux de la zone de Bérégadougou comprennent:

1.2.1.1. Des groupes d'agriculteurs qui se distinguent selon leur mode de production.

* les exploitants agricoles qui pratiquent essentiellement la production pluviale des céréales (maïs, mil et arachide) et qui sont de loin les plus nombreux;

* les maraîchers et producteurs de fruits s'adonnent plus à l'irrigation traditionnelle ou plus moderne (ex. moto-pompes). La production est principalement commercialisée et porte surtout sur la mangue (près de 4000 pieds), la banane, la papaye, les ananas et agrumes. Les maraîchers qui travaillent manuellement ont tendance à s'installer très près des lits de cours d'eau.

1.2.1.2. Les éleveurs constituent le second groupe important des utilisateurs des ressources naturelles dans la zone. Ils exploitent surtout l'eau pour l'abreuvement de leur bétail. Cet élevage bovin est l'oeuvre des pasteurs peul et s'exerce de façon quasi anarchique dans la mesure où les bergers utilisent indifféremment plusieurs pointes de desserte; même la source de la Béréga, concurrençant ainsi les humains dont c'est le seul point de revitaillement en eau de boisson. Certains pasteurs sont installés non loin des berges de la Béréga.

De nombreux cultivateurs de la zone pratiquent le petit élevage des ovins, des porcins et de la volaille, mais la production animale n'est pas très bien développée chez les populations sédentaires de la Comoé.

1.2.1.3. Les autres utilisateurs peuvent être qualifiés de "fugitifs." Leurs actions sont plutôt sporadiques et parfois frauduleuses. Ce dernier groupe comprend les exploitants de bambou et des produits du palmier.

1.2.2. Des maîtrises différentes sur les ressources naturelles; des pressions de plus en plus déstabilisatrices.

1.2.2.1. Les principales formes de maîtrise. La maîtrise coutumière des ressources semble prédominante dans la zone. Les autorités foncières installées au hameau de Coupoul près de Bérégadougou ont été les premiers interlocateurs des coopérateurs de la SOCABE. Par ce biais, plusieurs ont pu obtenir des procès verbaux de palabre ou des arrêtés d'attribution signés par les autorités administratives (préfet ou Haut Commissaire). La SOCABE elle-même dispose d'un domaine de 100 hectares au nom de la société.

Ce processus consacre un glissement d'une maîtrise foncière coutumière à une maîtrise fondée sur la règlementation administrative. Le processus n'a pas encore abouti à la délivrance de titres fonciers. Il a été dicté d'une part par une volonté de sédentarisation des exploitants, et d'autre part, par la nécessité de se sécuriser un lopin de terre du vivant "des pères" du fait du régime matrilinéaire en vigueur.

Une autre forme de maîtrise sur l'accès et l'exploitation des ressources de la zone est fournie par le permis de coupe délivré par les services forestiers. Ce droit, pourtant légal, est souvent vivement critiqué et remis en cause au niveau local pour deux raisons majeures: (1) il n'est pas négocié en concertation avec les communautés de base qui, de fait, ne subissent que les retombées négatives, (2) il ne spécifie pas l'aire de coupe, s'interférant ainsi à l'exercise des autres droits fonciers (coutumiers et règlementaires mentionnés plus haut).

1.2.2.2. Une harmonie fragile entre utilisateurs. Le point de rupture semble être les modalités d'accès et d'exploitation des ressources naturelles. La capacité des populations autochtones à maitriser et à gérer leurs ressources est sérieusement entamée par la pression croissante et

l'installation de groupes allochtones qui utilisent des "règles de jeux" de gestion différentes de celles utilisées localement. Les habitants de Coupoul ont particulièrement attiré l'attention de l'équipe CILSS sur les effets néfastes de la coupe abusive du bambou et les feux de brousse qui ont durement touché la galerie forestière autour de la source et le long du cours d'eau "la Berega", mais les habitants ne semblent pas connaître les auteurs de ces degâts et se sentent impuissantes.

Les impacts des pratiques telles que celles signalées par les habitants du Coupoul sont nombreux:

*le tarissement de la source de la Berega;

* disparition de la forêt galerie le long des rivières;

* diminution du débit des rivières et de leur pronfondeur (donc, forte diminution des quantités d'eau disponibles);

* ensablement et, parfois, assèchement de cours d'eau.

2. Des initiatives locales significatives pour faire face à un cadre de gestion des ressources naturelles en pleine mutation.

En résumé, le cadre local --aussi bien que provincial et même régional-- de la gestion des ressources naturelles est en pleine mutation. A travers tous les contacts pris pendant le séjour de l'équipe CILSS à Bérégadougou et environs, nous avons constaté une unanimité sur deux points: (1) la pression croissante sur les ressources disponibles (prolifération des utilisateurs), et (2) la réduction sinon la disparition des ressources naturelles vitales pour les stratégies de vie des milliers de personnes et groupes qui exploitent ces ressources pour leur bien être: eau, terres fertiles, couverture végétale.

Que faire? Surtout dans une région du Burkina Faso qui est relativement priviligiée par rapport aux autres régions du pays, afin d'éviter une situation similaire aux zones sahéliennes du Burkina Faso et ailleurs en Afrique au sud de Sahara? La Société Coopérative Agricole de Bérégadougou (SOCABE) nous offre un exemple d'actions à entreprendre en vue de prévenir les catastrophes écologiques et socio-économiques. Cet exemple met également en relief autant les potentialités que les limites d'une telle démarche.

12

2.1. Un des rares acteurs mobilisés autour de la gestion des berges: La Société de coopérative agricole de Bérégadougou.

La SOCABE a été initiée depuis 1973-74 par un petit groupe de jeunes Turka sur la base de l'entraide traditionnelle (wouol) afin d'initier la production fruitière à l'instar du Kénédougou voisin. Elle fut officiellement reconnue en 1980 et comptait une douzaine d'ahérents alors.

Outre l'organisation de la production et la promotion de la commercialisation des fruits et légumes, la SOCABE s'intéressera très tôt à une meilleure gestion de l'exploitation agricole dans le respect de l'environnement physique. C'est ainsi que dès 1980, elle se préoccupera de la protection des rivières où sont installés ses coopérateurs, suite au constat que la plupart des cours d'eau tarissaient au fil des années (partiellement ou totalement). Les premiers efforts seront beaucoup plus axés sur l'introduction de nouvelles techniques de plantation.

En 1992, la SOCABE élabore un projet plus ambitieux de "Production de plants et protection des abords des rivières Béréga et Yannon," tous deux, affluents de la Comoé. Un Comité de gestion et de suivi du projet fut mis en place et a permis de mobiliser d'autres acteurs de l'administration en particulier.

2.1.1. La situation avant 1993.

La volonté de sédentarisation des jeunes coopérateurs les a amené à l'adoption de la culture en couloirs dès 1985 environ. Cette technique consiste à planter les arbres fruitiers en bandes distantes d'au moins 25 mètres. Afin de freiner l'érosion et l'ensablement des cours d'eau, ces bandes sont plantées perpendiculairement à la pente (c'est-à-dire, parallèlle au cours d'eau).

La culture en couloirs a été bien adoptée par les coopérateurs installés sur les berges. Elle se revèle très bénéfique car permet à l'exploitant de rester définitivement sur les mêmes parcelles tout en combinant arboriculture fruitière, culture sèche et maraîchage. La culture sous irrigation favorise aussi l'entretien des arbres fruitiers qui donnent ainsi plus d'une production dans l'année.

2.1.2. Le projet "Afrique 2000".

Le projet "Production des plants et protection des abords des rivières Béréga et Yannon" a été initié par la SOCABE avec l'appui/acompagnement de la Direction régionale de l'Eau. Il a bénéficié d'un financement PNUD/Réseau Afrique 2000 d'environ 11 millions de francs pour une période de deux ans. Il fut géré par la SOCABE au travers d'un chef de projet (Ingénieur du développement rural) et d'un comité de suivi présidé par la SOCABE et composé de

B

l'administration locale (Préfet), le service provincial de l'Environnement, la Direction régionale de l'eau des Hauts-Bassins, le CRPA de la Comoé et la SOSUCO.

Le projet sera operationnel en 1993 pour 8 mois seulement, mais a permis de réaliser les actions suivantes:

* la formation de 12 coopérateurs de la SOCABE (animateurs villageois) aux techniques de protection des berges (pare-feux, brise-vents, reboisement, etc.);

* l'organisation de séances d'information sur les phénomènes de dégradation. Ces séances de sensibilisation/échanges étaient organisées par petits groupes réunissant riverains et animateurs villageois;

* l'adoption du principe de mise en défens des berges: 50 mètres sur les portions en cours d'exploitation et 100 mètres sur les portions aujourd'hui inexploitées. Tous les exploitants sur les berges de la Béréga ont de nos jours abandonnés les abords immédiats du lit majeur.

Les actions de délimitation et de production de plants en vue de la matérialisation des limites étaient en réflexion lorsque le projet a été suspendu. Le compte de la SOCABE où étaient déposés les fonds du projet fut bloqué par la CNCA. Les antécédants de gestion financière désastreuse de la société (mauvaises politiques d'endettement et d'investissement) avaient abouti à un sur-endettement de plus de 50 millions de francs (Cabinet JUDICOME, 1994).

Les tentatives de déblocage des fonds sont toujours en cours. Parallèlement, les efforts auprès des partenaires (ex. SOSUCO) en vue de leurs contributions aux activités programmées sont restés vains.

2.2. L'après projet.

Le comité de gestion est dissout de fait. Les groupes de travail et d'échanges réunissant les riverains ne fonctionnent plus. Cependant, deux pistes assez prometteuses permettent aujourd'hui de poursuivre les activités de protection des berges: le soutien du Projet d'Appui à la Gestion des Resources Naturelles dans le Sud-Ouest (GERN), les relations de partenariat entre la Société de production agricole et de commercialisation (SOPRACO) à Bérégadougou et le Laboratoire de Médecine Naturelle (PHYTOFLA) à Banfora.

2.2.1. Le projet d'Appui à la gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest (GERN).

Le projet GERN est le fruit d'une collaboration Austro-burkinabê à travers la CWA et la Fédération des Unions de Groupements Naam (FUGN). Le GERN travaille au travers des Unions

14

de groupements Naam de la région. A Bérégadougou, l'Union Wouol, dont fait partie la SOCABE, constitue ainsi le lien privilégié. Les actions de protection des berges ont été reprises par le GERN sous forme de micro-projets de gestion des ressources naturelles:

* l'installation d'une pépinière pour la production de plants en vue d'un reboisement le long des berges. Comme essence, le palmier "nain" de Côte d'Ivoire a été préferré du fait de son adaptation à l'écologie locale mais aussi du fait de l'aspect économique (production d'huile de palme). Notons que ce choix d'essense d'arbres à promouvoir semble être stratégique, car il s'inspire du fait qu'on trouve des palmiers à huile sauvages dans les galleries forestières le long des cours d'eau de la région; mais ces essences sont d'une croissance assez lente. Par contre, le palmier "nain" commence à produire des noix en 3-5 ans;

* la poursuite de la sensibilisation en matière de protection des berges à travers la prise en charge et l'accompagnement d'un paysan-animateur par le projet;

* la délimitation des zones de mise en défens est en négotiation avec les services forestiers.

Ce dernier aspect connaît une certaine lenteur due aux exigeances de la Direction régionale des eaux et forêts pour la signature d'un protocole de collaboration. Pour l'instant, ce protocole semble prendre les allures d'un appui institutionnel; développements qui s'écartent des préoccupations de l'heure des utilisateurs des cours d'eau, c'est-à-dire, la protection et la restauration des berges de la Béréga et du Yannon.

2.2.2. La Société de production agricole et de commercialisation.

La SOPRACO est récemment constituée et ambitionne d'aider à la promotion des activités agricoles de la région. D'une inspiration typiquement "entreprenariale" elle se positionne comme appui/accompagnateur de structures locales comme la SOCABE: contrats d'assistance technique, négotiation de marchés pour la commercialisation des produits, promotion d'activités nouvelles, etc.

L'une des actions de SOPRACO en relation directe avec la protection des berges concerne le contrat de collaboration avec PHYTOFLA (une société privée de production et de commercialisation des produits pharmaceutiques à base de plantes naturelles, basée à Banfora). Le contrat en cours porte sur la culture de quatre plantes médicinales pour PHYTOFLA: la citronelle, la menthe, l'Acacia alata et le Phylantus; en vue de la production de sirops, tisanes, poudres et pommades. Un nombre limité de coopérateurs de la SOCABE ont été retenus par la SOPRACO pour promouvoir la culture de ces plantes. Ces dernières servent aujourd'hui de

protections ligneuses et herbacées des berges sur 4 a 5 exploitations le long de la Béréga. Un des exploitants se propose même d'agrandir sa zone de mise en défens (de 50 à 75 mètres) aux fins de la production de plantes médicinales.

PHYTOFLA entend également faire face au problème de rupture de l'approvisionnement en matières premières en vue d'assurer une disponibilité de produits en toute saison. La commercialisation déjà assez large des produits PHYTOFLA (qui semblent bien appréciés) dans les différentes pharmacies du Burkina Faso, les projets de recherche en cours afin de développer de nouveaux produits, et les contacts promotionnels au niveau national et sous-régional présagent des activités florissantes. Les relations économiques nouées avec les exploitants le long des berges constituent également des motivations solides susceptibles de soutenir les efforts de protection engagés. Notons, enfin, qu'en plus de ses intérêts économiques liés à la production de plantes médicinales, PHYTOFLA semble être très soucieux de la sauvegarde des ressources naturelles, y comprise la protection des berges.

3. Les acquis et limites des actions de protection des berges.

3.1. Les acquis.

3.1.1. Adoption de nouvelles règles d'exploitation et de gestion.

La pratique de cultures en couloirs adaptée aux conditions sur les berges semblent entrée dans les habitudes des coopérateurs de la SOCABE. Les effets positifs engendrés par ce système d'exploitation facilitent son extension à d'autres exploitants de la zone. Ces réalisations ont déjà fait l'objet des plusieurs visites par des agriculteurs nationaux et étangers.

La mise en défens des berges est également un acquis surtout autour de la Béréga. Cet acquis reste à être consolidé au travers de la délimitation effective des zones de mise en défens et la matérialisation des limites. Le contrat de production de plantes médicinales avec PHYTOFLA, ainsi que la production de plants de palmiers à huile entre autres essences, avec l'appui du projet GERN, contribueront à mieux consolider cet acquis.

3.1.2. Information/formation des différents acteurs.

Une douzaine d'animaterus villageois existent sur la zone. Presque tous les riverains ont été

sensibilisés aux phénomènes de dégradation des ressources locales. Ils ont également pris part à la formulation de décisions d'aménagement des berges (règles de gestion, brise-vents, plantation de palmiers). Malgré la baisse des efforts de sensibilisation, la mission CILSS a pu constater, en particulier chez les résidents de Coupoul situé à côté de la source de la Béréga, un vif intérêt à la préservation des sources, des galleries forestières et donc l'eau qui justifie l'installation du hameau de Coupoul.

Les actions initiées ont reçu un écho favorable chez bon nombre de partenaires techniques et administratifs (la Direction régionale de l'hydraulque et le Service provincial des eaux et forêts entre autres). Cette expérience permet d'alimenter aujourd'hui les réflexions au sein du Comité provincial de gestion des eaux du bassin de la Comoé qui constitue un cadre propice à sa vulgarisation sur l'ensemble de la région.

3.2. Les insuffisances.

3.2.1. Des utilisateurs laissés en reste.

Au sein du défunt comité local de gestion du projet, la SOCABE faisait figure de représentant de la société civile. Or, cette structure ne peut prétendre représenter fidèlement les intérêts de l'ensemble des utilisateurs identifiés plus haut, en particulier les éleveurs, exploitants de bois et de bambou, et même les exploitants agricoles non-membres de la SOCABE.

Par ailleurs, la SOCABE s'est préoccupée des rives où sont installés ses membres. Ainsi, les exploitants de Toussiana (qui se situent à dans un département et une province differentes), même s'ils ont été approchés, n'ont pu être pleinement mobilisés pour les actions de protection des berges du Yannon en particulier. Or, on ne saurait protéger une rive et prétendre sauver le cours d'eau. Les activités de protection des berges devront donc s'étendre au-delà du terroir de Bérégadougou et comprendre systématiquement la zone de Toussiana entre autres.

3.2.2. Une trop grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Des financements extérieurs ont servi à la mobilisation d'une compétence technique permanente (chef de projet) et l'indemnisation des prestations ponctuelles fournies par les services étatiques (ex. services forestiers). Comment est-ce possible qu'à l'arrêt de ces financements extérieurs, la collaboration enclenchée dans le cadre du comité de suivi du projet (entre l'administration, le SPET, le CRPA, la DRE, la SOSUCO et la SOCABE) n'ait pu imaginer

des formes d'intervention appropriées pour la pousuite des activités qui correspondent pourtant aux missions assignées à nombre de structures impliquées (DRE, SPET et CRPA en particulier)? Les problèmes de moyens ne sauraient tout expliquer car, en fin 1995, l'agent forestier en charge de la zone avait entamé des prospections qu'il a du arrêter sur ordre des ses supérieurs hiérarchiques. Au fond, la notion de projet semble exercer une influence négative sur les capacités locales à se prendre en charge.

3.3. Les contraintes.

3.3.1. Administratives.

La poursuite des actions de protection des berges est freinée aujourd'hui du fait de la lourdeur des procédures administratives. Le principe d'un protocole de collaboration entre les services forestiers, le projet GERN et l'union wouol est cer tainement louable dans le mesure où il permet de préciser les rôles dévolus aux différents acteurs. Or, la centralisation de la procédure (le SPET a été désaisi du dossier) ne fait qu'allonger les délais et ne contribue guère à responsabiliser le niveau local où les actions se déroulent.

3.3.2. Législatives/règlementaires.

Les activités de coupe de bois sont justifiées légalement par la délivrance de permis de coupe. Or, ces activités contribuent ici à saper les efforts consentis pour la protection et la restauration des berges, car les coupes s'effectuent parfois dans les forêts galleries. Dans quelle mesure des communautés organisées (telles que le hameau de Coupoul, situé en amont de la source de la Béréga) peuvent être responsabilisées dans la gestion des ressources locales et bénéficier ainsi des retombées financières pour soutenir le développement local?

En ce qui concerne les ressources en eau, l'implantation de la SOSUCO, le plus grand consommateur de ces ressources (cf. partie 4 du rapport), a nécessité la construction d'un certain nombre d'ouvrages hydrauliques. La convention état/ SOSUCO de janvier 1992 consacre cette même société comme le surveillant et gestionnaire du barrage de la Comoé. De fait, la SOSUCO est aussi devenue le gestionnaire de l'ensemble des plans d'eau du bassin de la Comoé. Les nombreuses plaintes des autres utilisateurs qui se sentent lésés ont favorisé la mise en place d'un comité de gestion des eaux de la Comoé et de ses affluents régularisés. Désormais, c'est ce comité qui est chargé de définir chaque année un programme de lâchures, conformément aux

priorités indiquées par le Ministère chargé des ressources hydrauliques.

Le comité fonctionne depuis 3 ou 4 ans sans arrêté officiel de création. Il permet cependant un contrôle provincial sur la gestion des eaux du bassin de la Comoé. Cette structure pourra-t-elle remettre en cause la suprématie accordée à la SOSUCO dans le cadre de son contrat avec l'Etat?

3.3.3. Organisationnelles.

La SOCABE démeure la seule structure de producteurs mobilisés autour de la protection des berges. Quelle implication des autres utilisateurs au niveau villageois (Bérégadougou) et inter-villageois (Toussiana)? En effet, la rive Nord du Yannon se situe dans le département de Toussiana, province du Houet, nécessitant des relations entre départements et entre provinces dans la conduite des opérations.

Enfin, malgré l'implication des partenaires étatiques dans le cadre du comité local du projet défunt, les activités de protection des berges de la Béréga et du Yannon semblent se dérouler dans un vase clos. Aujourd'hui, il semble indispensable de refléchir à une articulation entre ce niveau opérationnel (portion de bassin versant) et le niveau provincial qui, avec le nouveau comité de gestion des eaux, a l'avantage de prendre en compte l'ensemble du bassin versant de la Comoé.

4. La Société sucrière de la Comoé (SOSUCO): Un acteur agro-industriel d'une importance particulière dans la zone de Bérégadougou.

4.1. Sa présence et son impact.

Parmi les nombreux utilisateurs des ressources naturelles dans la Comoé cités plus haut, nous devrions consacrer une attention particulière à la présence de la SOSUCO, une société para-étatique qui est la seule officiellement autorisée à approvisionner le marché burkinabê en sucre. La SOSUCO produit environ 30.000 tonnes de sucre par an. Elle opère dans la zone de Bérégadougou depuis les années 1970 avec un personnel de plus de 2.000 agents (permanents, saisonniers et journaliers) et transforme 1.800 tonnes de canne à sucre en moyenne par jour. La SOSUCO est un très grand utilisateur des ressources surtout en terre et eau dans la zone:

* le périmètre SOSUCO comprend 10.000 hectares dont 4.000 sont activement exploitées pendant toute l'année pour la production de la canne. L'installation de SOSUCO a entraîné des

déguerpissements importants d'exploitants dont les terres ont été cédées à la compagnie par l'Etat burkinabê. Cela signifie pour ces populations des pertes importantes de terres cultivables et de terroirs villageois entiers, ainsi que des milliers d'arbres utiles tels que les palmiers et roniers afin de niveler une zone immense pour la production industrielle de canne.

* La SOSUCO irrigue toutes ses parcelles de canne. En outre, des quantités importantes d'eau sont utilisées tout le long du processus de production de sucre. Grosso modo, la compagnie consomme environ 150 litres d'eau par seconde et ce, 24h/24. Ce niveau de consommation a amené l'Etat burkinabê à construire trois barrages pour palier aux insuffisances d'eau pour les besoins de l'usine. La source principale d'eau pour la SOSUCO est le barrage sur la Comoé, avec une capacité de 40 millions de m3. Deux autres barrages (Toussiana et Lobi, avec une capacité de 6 millions de m3 chacun) et des lacs environnants fournissent aussi l'eau d'irrigation et d'usinage. A elle seule, la SOSUCO consomme environ 80% de l'eau qui passe par les points de captages au niveau des différents barrages.

La consommation de la SOSUCO et sa manière de gérer l'eau par rapport aux autres utilisateurs dans la province a suscité des plaintes fréquentes pendant les années 1980 et a amené la création, à l'initiative de la Direction régionale de l'Eau en 1991, d'un "Comité de gestion des eaux de la Comoé et de ses affluents régularisés." La présidence du comité est assurée par le Haut-Commaissaire de la Comoé. Le Comité est censé assurer une large représention des utilisateurs de l'eau de la Comoé et ses affluents.

Outre son impact sur les possibilités d'accès à la terre et à l'eau dans la zone, les activités productives de la SOSUCO ont également des impacts importants, quoique peu étudiés jusqu'ici, sur d'autres aspects de l'environnement physique et les ressources naturelles qu'on y trouve. Le complexe sucrier utilise en effet des quantités importantes d'engrais chimiques et d'herbicides sur les parcelles de canne. A travers les processus d'infiltration normale de l'eau au niveau des parcelles durant les cycles d'irrigation et en particulier au début de la saison pluvieuse où les pluies sont plus fortes, il est raisonable de supposer qu'une certaine quantité de résidus de ces produits se dirige le long des pentes des parcelles, vers les points moins élevés, c'est-à-dire, les lacs et les cours d'eau avoisinnants. Dans le cadre du processus de la production sucrière des déchets industriels non-négligables sont aussi collectés dans plusieurs étangs et marigots autour de l'usine. Le déversement des eaux usées dans la rivière Béréga a valu à la SOSUCO, il ya quelques années, une amende de 1 million de francs par le Service de l'Environnement. Cependant, cette pratique semble continuer jusqu'à présent. Finalement, les générateurs à

bagasse de la chaufferie produisent quasi-continuellement une fumée très épaisse qui forme une couche grisâtre dans l'atmosphère à tout temps sur la vallée.

4.2. L'importance potentielle de la SOSUCO en tant que protecteur des ressources naturelles.

En somme, la SOSUCO est un utilisateur des ressources naturellles sans pareil dans la zone de Bérégadougou. Rien d'etonnant ici, car il s'agit bien d'une grande entreprise agro industrielle. Notons cependant qu'à part son profile de consommateur très important des ressources, la SOSUCO attire un nombre important de personnes dans la zone. Certains d'entre eux s'adonnent aux activités agricoles, ajoutant davantage aux pressions que subissent les ressources de la zone. La présence de la SOSUCO ainsi que ses effets multiplicateurs a donc des impacts importants en amont comme en aval des ressources utilisées ainsi que sur l'environnement physique et l'espace économique de Bérégadougou et Banfora.

Vu les constats ci-dessus, nous estimons que la société sucrière devrait jouer deux rôles majeurs afin de promouvoir une gestion décentralisée et viable des ressources naturelles productives de la zone de Beregadougou:

(1) entreprendre des actions concrètes et publiques (c'est-à-dire transparentes) maîtrise, sinon d'éliminattion des effets environmentaux néfastes liés à ses activités productives;

(2) être le porte-parole et asurer un appui financier et moral important à toute action de sauvegarde des ressources naturelles dans la zone; à commencer par les actions de protection des berges de la Comoé et de ses affluents.

5. Lecons principales tirees de l'etude de cas.

5.1. Une structure locale peut entreprendre des actions efficaces de gestion des ressources naturelles sur la base d'une initiative locale; mais une telle initiative peut avoir des limites surtout si elle n'est pas correctement soutenue.

5.2. La concrétisation d'une structure locale de gestion des ressources naturelles clées telles que les berges de cours d'eau est faisable, mais la structure ne doit pas dépendre de sources de financement et de motivation extérieures.

5.3. Il est aussi faisable de mettre en place d'autres structures ayant un mandat plus large en matière de gestion de ressources naturelles importantes (exemple, les eaux de la Comoé et de ses affluents régularisés) à partir de la prise en compte des besoins et des plaintes fréquentes

des multiples utilisateurs.

5.4. Toutefois, il est nécessaire d'assurer l'officialisation des différentes structures de gestion de ressources et de prévoir des mécanismes d'articulation entre structures de niveaux différents (ex. local et provincial).

5.5. Un acteur aussi puissant sur la scène locale que la SOSUCO peut jouer un rôle actif de gestion des ressources hydrauliques à condition que ce rôle se situe dans le cadre d'une structure qui représente une gamme plus large d'utilisateurs.

5.6. En tant que grand consummateur d'eau et acteur clé dans la stratégie de développement industriel du Burkina Faso, la SOSUCO semble être bien placée pour jouer un rôle beaucoup plus actif dans la sauvegarde et la gestion plus équitable de toute une gamme des ressources naturelles et dans la protection de l'environnement physique qui subit des effets néfastes de ses operations.

DOCUMENTS CONSULTES POUR L'ETUDE

DRH/HB
1995 "Compte rendu de la session 1995 du Comité de Gestion des Affluents Régularisés de la Comoé, 14 Décembre 1995."
Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Secrétariat Général, Direction Générale de l'Hydraulique, Direction Régionale de l'Hydraulique des Hauts-Bassins.

CRPA-Comoé
1992 "Mise à jour de la population des départements de la Comoé." Banfora: Ministère de l'Agriculture et d'Elevage, CRPA de la Comoé, Octobre.

Institut Géographique du Burkina
1992 Carte touristique et routière. Echelle 1/1.000.000.
Ouagadougou: Institut Géographique du Burkina. Octobre.

Judicome, Cabinet
1994 "Etude de renforcement/Mise en place des outils de gestion des activités économiques de la SOCOBE." Pour la Coopération Suisse/SARAAUD et la Société Coopérative Agricole de Bérégadougou. Juin.

Kaboré, Jonas Appolinaire, dit JAK
1995 "La semaine à Sya. La SOSUCO à l'heure du contrat-plan."
L'Observateur PAALGA, 14 Décembre 1995, pages 13-14.

Kouda, Michel et Cyrille Kaboré
1992 "Projet Production de Plantes et Protection des Abords des Rivières Béréga et Yannon." Société Coopérative Agricole de Bérégadougou (SOCABE). Décembre.

Mamboué, D. Eric
1995 "Programme d'urgence et plan de relance de la SOCOBE.
Pour la Coopération Suisse/SARAAUD et SOCABE. Février.

MTPHU/PASEC Transport.
1994 "Carte du PASEC Transport, Programme 1992-1996." Gaoua
Direction régionale des travaux publics, Ministère des Travaux publics de l'habitat et d'urbanisme.

OMS
1995 Oncho Information, OCP/73 28 février 1995. Organisation
Mondiale de la Santé, Programme de Lutte contre l'Onchocercose.

Projet Production de Plants et Protection des Rivières Béréga et Yannon.
1993 "Procès-Verbal de la rencontre du Comité de Gestion - Exploitants Agricoles riverains de la Béréga et du Yanon, le 28 Juin 1993.

Projet Production de Plants et Protection des Rivières Béréga et Yannon.
1993 "Procès-Verbal de la rencontre du 27 Août 1993 du Comité de Gestion."

Projet Production de Plants et Protection des Rivières Béréga et Yannon.
1993 "Procès-Verbal de la rencontre du 12 Novembre 1993 du Comité de Gestion."

SOCABE
1993 "Situation des coopérateurs." Fiche SOCABE. Bérégadougou, Banfora. BP 179; Tel. 88-05-29.

ORGANISATIONS ET PERSONNES CONTACTEES POUR L'ETUDE DE CAS

Bérégadougou:

SOCABE et ses coopérateurs (entre autres):

Mr. Traoré Ardjouma, Président.
Mr. Soumbié Antoine, ex-président.
Mr. Julien Traoré, responsable, Union Wouol et membre SOCABE.
Mr. Soumbié Abdoulaye, membre.
Mme Ouattara Alimatou, Responsable, Groupement des sècheuses.
Mme. Soma Rosalie, Prés. Groupement des sècheuses de fruit de Bérégadougou.

Chef de Terre de Coupoul et résidents.

SOSUCO:

Mr. le Secrétaire Général; Mr. Ouédraogo, Directeur Cultures.

Commissaire de Police (représentant du Préfet).

Lémouroudougou:

Groupement des pêcheurs.

Toussiana:

Exploitants coopérative agricole.

Banfora:

Service provincial de l'Environnement:

Chef de service, Mr. Tiémounou Clément.
Chargé de mission, Direction régionale de l'hydraulique des Hauts Bassins, Mr. Traoré Ousmane.

CRPA:

Chef p.i., SPA, Mr. Dioma.
Mr. Traoré Michel, Cellule Gestion des Terroirs.
Mr. Traoré Yéko J. Baptiste, Chef, Service des Etudes et de la Planification.

Haut-Commissariat:

Mr. Traoré Soungalo, Haut-Commissariat de la Comoé;
Mr. Sanou Joseph, Secrétaire Général.

Pharmacie de la Comoé / Laboratoire Phytofla: Dr. Dakuyo Zéphirin, Pharmacien.

Député de la Comoé:

Mr. Carama Martial, Inspecteur de l'Enseignement du 1er degré, Député.

Bobo-Dioulasso

Projet d'Appui à la Gestion des Ress. Naturelles (GERN):Mr. Dramane Coulibaly, homologue du Directeur; Directeur du Projet.

Direction Régionale de l'Hydraulique des Hauts-Bassins: Responsable, Service Mobilisation des ressources en Eau, Mr. Kouanda Halidou.

Ouagadougou:

Service d'Accompagnement et de Renforcement de l'Autonomie des Associations et Unions

de Developpement (SARRAUD): Mr. Toé Fidèle, Coordinateur.

SOCABE:

Mr. Antoine Soumbié.

Union regionale des groupements de jeunes agriculteurs du Centre:

Mr. Kabré Emmanuel, Président.

Commission Nationale de Décentralisation:

Mr. Antoine Sawadogo, Président.

Mr. Kaboré Emile, Chargé de Communication.

Caisse Francaise de Développement:

Mr. Rémi GOUIN, Chargé du développement rural.

La Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles
au Burkina Faso

ETUDE DE CAS No.2

L'ORGANISATION DE LA GESTION FORESTIERE SUR LE CHANTIER DE CASSOU, DEPARTEMENT DE CASSOU, PROVINCE DE LA SISSILI

par
Thomas Painter et Saidou Sanou, Sociologues-consultants
Mars 1996

Une étude effectuée pour le compte
du Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS)
Comité permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sècheresse dans le Sahel
Ouagadougou, Burkina Faso

27

TABLE DES MATIERES

1. La Province et son contexte: Une grande zone relativement peu peuplée qui subit une colonisation massive.

1.1. Cadre géographique.

1.2. Des changements importants du régime démographique de la province.

2. Systèmes principaux de production agro-sylvo-pastorale de la province.

2.1. Production agro-pastorale.

2.2. Des ressources forestières importantes.

3. Dynamiques de gestion locale des ressources forestières à Cassou: un cadre de gestion difficilement maîtrisable.

3.1. Des changements dans le cadre de la valorisation du bois de feu dans la zone de Cassou.

3.2. Une initiative "spontanée" locale en vue de maîtriser l'exploitation des massifs forestiers de la zone de Cassou.

4. Le projet "BKF" et le Chantier de Cassou.

4.1. L'organisation de l'exploitation de bois.

4.1.1. Les Groupements de Gestion Forestière (GGF).

4.1.2. Le Chantier et l'Union des Groupements de Gestion Forestière (UGGF).

4.2. L'Organisation de la commercialisation du bois.

5. L'expérience des GGF en matière de gestion forestière à Cassou: Atouts et limites d'une gestion locale.

5.1 Les GGF: un potential à sauvegarder.

5.1.1. Les rôles principaux des GGF.

5.1.2. Les acquis techniques.

5.1.3. Les acquis en matière de développement des capacités organisationnelles.

28

5.2. Gestion des revenus et pérennisation des actions en cours.

6. Un frein à la pérennisation:l'isolement du projet BKF.

7. Leçons principales tirées de l'étude de cas.

Documents consultés pour l'étude.

Organisations et personnes contactées.

Annexe No.1.

L'ORGANISATION DE LA GESTION FORESTIERE SUR LE CHANTIER DE CASSOU, DEPARTEMENT DE CASSOU, PROVINCE DE LA SISSILI

1. La Province et son contexte: Une grande zone relativement peu peuplée qui subit une colonisation massive.

1.1. Cadre géographique.

La province de la Sissili est située dans le centre-sud du Burkina Faso, au sud-ouest de Ouagadougou. Elle se localise entre le Boulkiemdé au nord, la Bougouriba à l'ouest, le Nahouri à l'est et le Ghana au sud (voir cartes nos 1 et 2 ci-après). La province a une superficie de 13.736 km2 dont 71% est à vocation agricole, 9% est boisée et 20% est considérée comme non-cultivable. Sa population estimée à 313.719 habitants (1993) est répartie sur 13 départements et 354 villages dont la moitié environ dénombre moins de 500 habitants. Le climat est soudano-sahélien dans le nord (pluviométrie moyenne de 800-900 mm/an) et soudanien au sud (pluviométrie moyenne de 900-1100 mm/an). Le Département de Cassou, d'un intérêt particulier pour cette étude, se situe entre les extrêmes nord et sud de la province. Il a enregistré 893 mm de pluie en 1994/95 et 857 mm en 1995/96 en 44 jours et 56 jours de pluie respectivement.

1.2. Des changements importants du régime démographique de la province.

Une grande zone faiblement peuplée par des populations autochtones Gurunsi majoritaires avant mi-1970, la province a subi depuis lors une colonisation très forte des populations en provenance du plateau Mossi. Depuis 1985, les autochtones sont devenues minoritaires; et de nos jours, les Mossi représentent 57% de la population totale. Un effet de cette colonisation rapide est un taux de croissance élevé de 5% par an en 1990; taux nettement supérieure à la moyenne nationale (3,5% par an). La Sissili est la province de Burkina dont la population a le plus augmenté entre les récensements de 1975 et 1985.

30

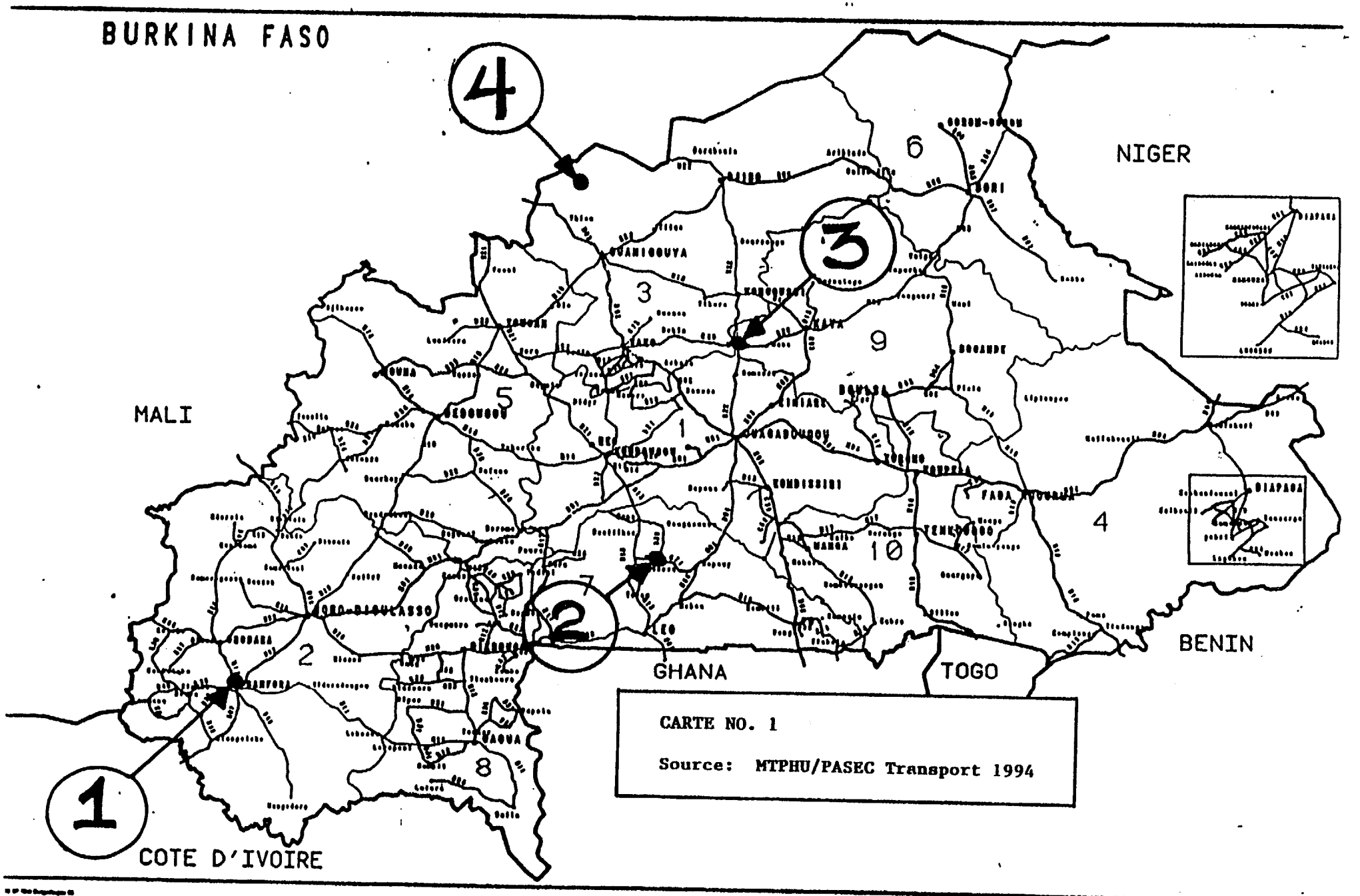

CARTE NO. 1

Source: MTPHU/PASEC Transport 1994

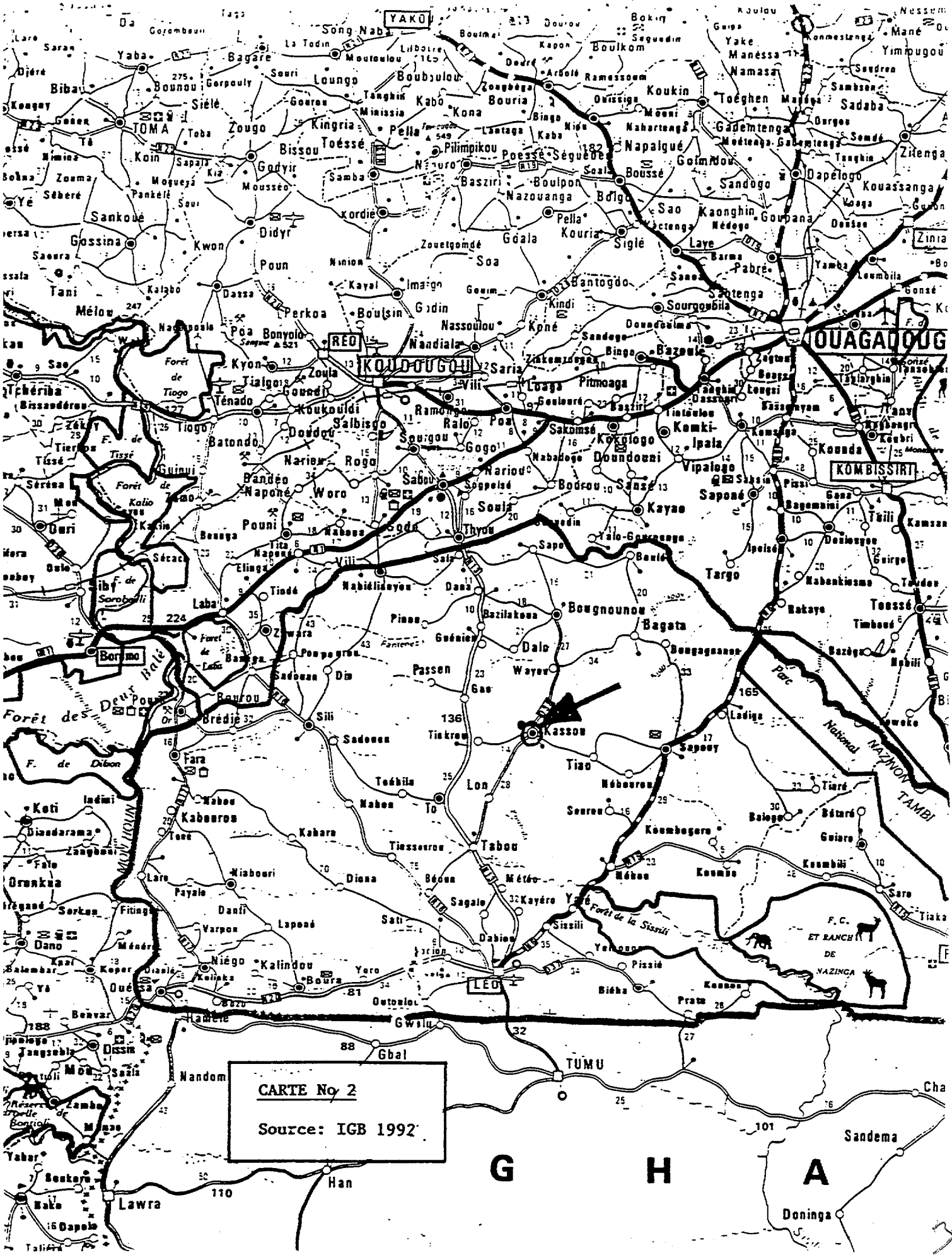

CARTE No 2

Source: IGB 1992

Cette croissance rapide continue aujourd'hui quoique sélectivement. Les départements ayant enregistré les plus importantes augmentations pour la période 1975-1985 sont ceux de To, Cassou, Sapouy, Biéha, Léo et Niabouri (carte no.3 ci-après). En consequence de cette croissance inégale les densités de population varient beaucoup autour la moyenne provinciale de 22 hab/km2. On y trouve grosso modo trois grands formes de peuplement: les zones peu denses, les zones de savanne en voie de colonisation et les zones denses.

Les zones peu peuplées avec une densité moyenne de 5 hab/km2 couvrent 30% de la province. Les zones de colonisation rapide (dits "fronts pionniers") couvrent 30% de la province avec une densité de 10-20 hab/km2. Les zones d'une densité moyenne de population de 40 hab/km2 et qui sont fortement cultivées, couvrent 40% de la province et se trouvent dans les zones d'influence
des agglomérations et des axes de commercialisation principaux. Elles se situent dans le sens ouest-est le long de la RN1 Bobo- Ouaga dans une zone d'environ 10 à 15 kms au sud de la route, et dans le sens nord-sud parallèle aux axes qui relient Sabou et Léo via To et Bougnounou et To-Silly et Ouessa-Biéha. Une troisieme zone dense est située dans un rayon de 10 à 15 kms autour de Léo (cartes nos. 2 et 3).

2. Systèmes principaux de production agro-sylvo-pastorale de la province.

2.1. Production agro-pastorale.

La production agricole de la province couvre une superficie de 190.039 ha et comprend une diversité de spéculations où prédominent les céréales (sorgho, maïs et petit mil) couvrant 78% de la superficie cultivée en 1995-96. L'arachide et le niébé occupent chacun à peu près 7% de l'espace agricole tandis que les tubercules et le coton occupent 4% et moins de 3% respectivement.

On trouve trois modes principaux d'organisation de la production agro-pastorale dans la province. Les populations Gurunsi (autochtones) pratiquent un système agricole peu agressif ou la participation des femmes aux travaux champêtres est relativement circonscrite et où le ménage moyen cultive une superficie de 4,4 ha. Dans les zones de colonisation rapide, les populations Mossi utilisent un système parfois caractérisé comme "minier" qui est en pleine expansion dans la province depuis les années 1980. Les femmes participent pleinement aux travaux agricoles et le ménage moyen cultive environ 6 ha. Le troisieme

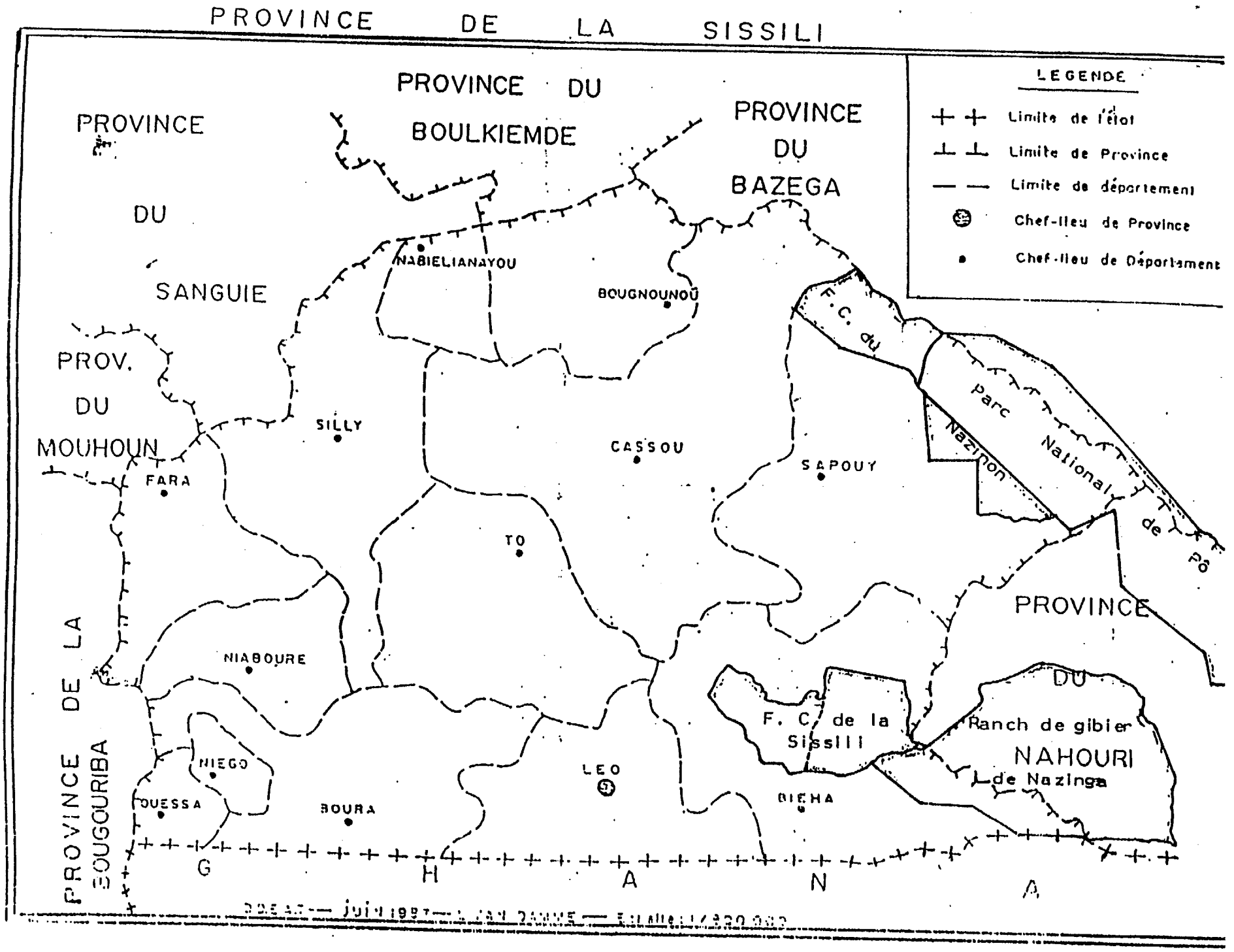

CARTE No. 3 / Source: Berger 1989:41.

34

mode principal de production qu'on trouve dans la province est celui de l'élevage peul en voie de sédentarisation dont les ménages cultivent 2,5 ha. en moyenne.

2.2. Des ressources forestières importantes.

La province de la Sissili est également dotée de massifs à vocation syvo-pastorale d'environ 121.000 ha. La taille importante de ces ressources forestières dans une province relativement peu peuplée et à la portée du marché de bois de chauffe de Ouagadougou (et Koudougou entre autres villes dans la sous-region) lui donne une importance particulière pour les milliers de ménages Burkinabê en zone urbaine et péri-urbaine qui préparent leur cuisine journalière au bois de feu. L'importance de ces massifs devient plus avident si on se rend compte qu'en 1989, dajà 90% environ du bois de feu consommé à Ouagadougou (estimé à 200.000 m3 environ par an) provenait des défrichements et des remises en culture des jachères.

A ce stade, trois observations s'imposent à propos du système de production agricole et l'utilisation du bois des massifs forestiers de la province.

Concernant la disponibilité des ressources terres agricoles, il y a lieu de noter que les superficies à défricher sont à la baisse dans la province comparé aux besoins d'une population --urbaine comme rurale-- croissante. En deuxième lieu, il faut signaler les effets néfastes des défrichements sans cesse croissants sur la mise en jachère; mécanisme trditionnel de maintien de la fertilité dont la durée moyenne dans la Sissili est tombée de moitié (de dix à environ cinq ans depuis les annees 1970-80). Finalement et concernant les massifs forestiers de la province en particulier, il nous semble que cette lourde dépendance d'une ville d'environ un million d'habitants en pleine croissance (taux annuel de croissance estimé à 10%) comme Ouagadougou sur les défrichements n'augure pas bien pour l'avenir des ressources forestières de la Sissili qui est incluse dans son rayon d'influence.

3. Dynamiques de gestion locale des ressources forestières à Cassou: un cadre de gestion difficilement maîtrisable.

3.1. Des changements dans le cadre de la valorisation du bois de feu dans la zone de Cassou.

Il y a une vingtaine d'années à peine, le bois de feu n'avait surtout qu'une valeur d'usage dans la zone de Cassou. Une des activités traditionnelles des femmes, la collecte du bois

mort était principalement destinée aux usages domestiques. Quelques rares fois, quelques fagots étaient vendus à des usagers précis, les restauratrices par exemple. Lors de la mise en culture de nouveaux champs, les femmes aidaient parfois leurs époux. Une certaine quantité de bois était collectée lors de ces défrichements. La plus grande partie des arbres abbatus était cependant abandonnée aux feux et autres intempéries.

L'impact de la pression du marché de bois de chauffe de Ouagadougou vers la fin des années 1980 donnera au bois une valeur d'échange de plus en plus importante dans la Sissili. Les grossistes-transporteurs pénètrent la province à partir des zones à proximité des grands axes de desserte de Ouagadougou. Au fil des années les transporteurs pénètrent en profondeur, en particulier sur l'axe nord-sud qui relie Koudougou et Léo. Aujourd'hui, les grossistes-transporteurs opèrent déjà dans les zones non-amenagées nettement su sud de Cassou (Agrotechnick 1991).

3.2. Une initiative locale "spontanée" en vue de maîtriser l'exploitation des massifs forestiers de la zone de Cassou.

Vers la fin des années 1980 le chef de village de Cassou (carte no.2) a constaté la pénétration de camions des grossistes-transporteurs de Ouagadougou dans le terroir villageois. C'est alors que le chef et les notables de Cassou se concertent et décident d'alerter le préfet. Avec l'appui de ce dernier et de l'agent départemental des Eaux et forêts, les villageois se structurent en comité de surveillance formé sur la base d'un représentant par quartier, soit quatre membres.

Ce comité assurait la police du terroir et exigeait une somme forfétaire dérisoire (500 ou 1000 francs) aux grossistes-transporteurs. Le dit comité servira de socle à la création d'un Groupement de Gestion Forestière (GGF) par l'adjonction de deux membres supplémentaires à l'arrivée du "Projet d'Amenagement des forêts naturelles pour la sauvegarde de l'environnement et la production de bois" (Projet BKF/89/110: le "projet BKF") à Cassou en juin 1990.

4. Le projet "BKF" et le Chantier de Cassou.

4.1. L'organisation de l'exploitation du bois.

Ce qu'il est convenu d'appeler "projet BKF" est en fait une succession de projets ou de phases depuis 1986 jusqu'à nos jours. Le chantier de Cassou a été pris en compte en 2°

phase du projet, d'une durée de quatre ans environ à partir de 1990. Le principe de base consiste en la mise en place d'un mécanisme d'intéressement économique des populations riveraines à travers leur organisation en Groupements de Gestion Forestière (GGF) et la création d'un fonds d'aménagement forestier permettant un auto-financement et le re-investissement des fonds dans les actions de restauration et d'aménagement de la forêt exploitée (BERD 1995).

4.1.1. Les Groupements de Gestion Forestière (GGF).

La structuration effectuée par le projet commence à la base par la création d'un GGF dans chaque village encadré. Un total de 24 GGF sont fonctionnels sur le chantier de Cassou. L'ensemble des GGF d'une localité se partagent une unité d'aménagement, espace englobant un massif forestier. Le chantier de Cassou comprend 29.515 ha aménagés divisés en neuf unités d'aménagement avec 15 parcelles par unité. Le nombre de parcelles correspond au cycle complet de rotation de 15 ans pour chaque unité.

Le processus de production est organisé à travers l'établissement d'un calendrier de coupe et la programmation des enlèvements par les grossistes-transporteurs. Grosso modo, les trois phases principales sont:

* ramassage et enstérage du bois mort (sept. à nov.)
* coupe et enstérage du bois vert (janvier à mars)
* enlèvement après communiqué par le projet.

4.1.2. Le Chantier et l'Union des Groupements de Gestion Foretière (UGGF)

Le second niveau majeur d'organisation des populations est le chantier. L'Union des groupements de gestion forestière (UGGF) réunit l'ensemble des GGF. Elle assiste l'équipe technique du chantier compose d'un chef de chantier, un animateur, un comptable et un commis de commercialisation. Ce dernier est basé à Sala. Ensemble, ils supervisent les activités des groupements et le suivi des plans d'exploitation des unités d'aménagement. le chantier "assure la tutelle des GGF ainsi que de l'Union des groupements aussi longtemps que ceux-ci sont en phase pre-coopérative --c'est-à-dire ne disposent pas de la personalité juridique et de l'autonomie financière" (Mathieu, 1995: 145).

37

4.2. L'Organisation de la commercialisation du bois.

Le projet assure aussi la commercialisation du bois du chantier aux grossistes-transporteurs de Ouagadougou. Le prix de vente a été fixé par le projet (en fait l'Etat burkinabê) à 1.610 francs le stère (m3) en 1985 et depuis là, n'a subi aucune modification. La structure du prix de vente se décompose comme suit:

* 810 francs restent au niveau du GGF dont:

** 610 francs versés aux producteurs-membres des GGF pour chaque stère vendu;

** 200 francs versés dans la caisse du GGF afin d'alimenter un fonds de roulement. Le fonds de roulement est destiné à financer des activités d'intérêt collectif (villageois ou inter-villageois).

* 800 francs sont partagés entre le chantier et l'Etat dont:

** 500 francs alimentent le fonds d'aménagement du chantier. Ce fonds sert à payer les salaires des membres de l'équipe technique du chantier et à supporter d'autres frais liés a fonctionnement du chantier. De 1990 à 1993 une partie de cette composante des frais de fonctionnement du chantier était prise en charge par le financement PNUD. Depuis Octobre 1993 (fin du financement PNUD) ces frais sont entièrement supportés par les revenus générés par la vente de bois par les GGF du chantier.

** 300 francs sont versés au trésor public pour paiement de la taxe forestiere.

Le Tableau 1 ci-dessous donne une appréciation du volume et la valeur globale du bois (bois vert et bois mort confondus) commercialisé par les GGF de Cassou de 1990 à 1995 sur la base de 1.610 francs/stère. A titre de réflexion le tableau donne également une idée du revenu brut des grossistes-transporteurs acheteurs de ce bois pendant la même période sur la base d'un prix de vente au détail à Ouagadougou estimé à 7.000 francs le stère (calculé sur base des prix pratiqués à Ouaga en 1995-96, à savoir 6.500fr/stère en saison sèche et 7.500fr/stère en saison pluvieuse).

Le Tableau 2 ci-après montre la répartition des revenus perçus par les GGF de Cassou en termes de la somme totale perçue par les membres des GGF et la somme totale reversée aux fonds de roulement des GGF. A titre de rappel le tableau présente le revenu brut des grossistes sur la base de la même quantité de bois vendu. Une analyse plus détaillée de la répartition des revenus du chantier de 1990 à 1995 selon les chapitres énumérés ci-dessus se trouve à l'Annexe No.1 du rapport.

TABLEAU 1

Année	Nbre stères vendus	Revenu brut du chantier (1610 F/st)	Revenu brut gross-transport (7500 F/st)
1990	34.252	55.145.720 fr.	239.764.000 fr.
1991	18.726	30.148.860	131.082.000
1992	26.220	42.214.200	183.540.000
1993	29.834	48.032.740	208.838.000
1994	36.319	58.473.590	254.233.000
1995	24.188	38.942.680	169.316.000
TOTAUX	169.539	272.957.000 fr.	1.186.779.000 fr.

Source: Carnets de commercialisation du chantier à Sala.

TABLEAU 2

Année	Revenu des mbres	Revenu pour fonds de roulement	Revenu brut grossiss-trans.
1990	20.893.720 fr.	6.850.400 fr.	239.764.000 fr.
1991	11.422.860	3.745.200	131.082.000
1992	15.994.200	5.244.000	183.540.000
1993	18.198.740	5.966.800	208.838.000
1994	22.154.590	7.263.800	254.233.000
1995	14.754.680	4.837.600	169.316.000
TOTAUX	103.418.000 fr.	33.907.800 fr.	1.186.779.000 fr.

Source: Carnet de commercialisation du chantier à Sala.

5. L'expérience des GGF en matière de gestion forestière à Cassou: Atouts et limites d'une gestion locale.

5.1 Les GGF: un potential à sauvegarder.

5.1.1. Les rôles principaux des GGF. La dynamique de gestion forestière en cours aujourd'hui est essentiellement le résultat de la mobilisation de centaines d'hommes et de femmes membres des 24 GGF de Cassou. Ils fournissent l'effort d'organisation et de leadership nécessaire à:

* l'organisation de la production: collecte du bois mort, coupe de bois vert, enstérage;

* l'organisation de la commercialisation: tracé des voies d'accès aux parcelles, chargement des camions, collecte des sommes dues aux membres et à reverser au fonds de roulement;

* la gestion des fonds de roulement. Chaque bureau de GGF comprend un moniteur, élément formé du groupe, qui se charge de l'accompagnement technique lors des coupes de parcelles. Chaque moniteur a une formation de base de 45 jours et subit un recyclage annuel.

5.1.2. Les acquis techniques. Notre observation-terrain montre que les membres des GGF ont également acquis des connaissances techniques grâce à leur pratique et l'accompagnement fourni par le moniteur. Ce dernier semble assez motivé du fait sans doute des primes forfétaires qu'il reçoit à raison de cinq francs par stère de bois vert vendu par le GGF. Pourquoi ce même type de motivation n'est pas étendu aux autres responsables qui, pourtant, convoient des sommes importantes à partir du poste de commercialisation de Sala? Ce manque d'égard peut être la source de démotivation chez les autres membres du bureau du GGF et voire même de malversations comme indiqué par plusieurs documents consultés pour l'étude mais difficile à vérifier sur le terrain lors d'un bref séjour.

Par ailleurs, le moniteur est unique et tend à être inamovible. Des expressions de besoins en formation de moniteurs sup plémentaires n'auraient pas été pris en compte par le projet. Pourtant, cela élargirait les capacités locales pour une meilleure prise en charge de l'autonomie du chantier. Notons aussi que depuis mi-1995 le département de Cassou

ne dispose plus d'agent forestier. Cependant les membres, surtout le moniteur du GGF de Cassou, ont exprimé le vif souhait de voir un autre agent affecte à Cassou. Ils précisent aussi que l'agent basé à Sapouy, et censé couvrir tous les deux départements avec des moyens de transport très modestes, n'est vu que rarement, donc ils estiment que l'encadrement fourni n'est pas suffisant.

En somme, les acquis techniques des membres de GGF semblent significatifs et constituent un des éléments d'une eventuelle autonmie organisationelle. Ceci n'est pas surprenant, car le point fort du personnel de l'encadrement du chantier (l'équipe technique) reste toujours leur maîtrise technique, et non leur expertise en matière de renforcement des capacités organisationelles.

5.1.3. Les acquis en matière de développement des capacités organisationnelles. Les acquis non-techniques de membres des GGF semblent tres peu dévelopées, surtout ceux portant sur les aspects du développement des capacités organisationnelles nécessaires à la mise en oeuvre et la bonne marche d'une entreprise locale d'exploitation rationnelle de bois. Et pourtant deux éléments clés d'une telle entreprise sont présentes: la production et la commercialisation du bois. Ces deux éléments s'articulent d'une manière satisfaisante au niveau des GGF de Cassou, mais ne semblent pas optimiser la potentialité considérable qui existe étant donné la disponibilité des ressources et du marché.

Enfin, le processus de structuration en vue d'une vraie autonomie reste inachevé. Cette lacune ressort de la plupart des documents consultés pour l'étude ainsi qu'à travers les entretiens avec le Directeur Régional de l'environnement du Centre-Ouest à Koudougou. Ce dernier assurait pendant plusieurs années la direction nationale du projet BKF. Concrètement, l'union de Cassou existe depuis quatre ans environ et n'est toujours pas reconnu officiellement. Il en est de même pour celui de Sapouy. Seule l'Union de Bougnounou-Nébiel aurait introduit un dossier de reconnaissance mais la requête fut rejetée pour vice de forme. En effet, la démarche de mise en place de l'union aurait été biaisée du fait que l'assemblée générale constitutive fut dirigée par des responsables du projet. Le service chargé de l'organisation du monde rural estime que ce type de vice a été toléré lors de la mise en place des GGF mais ne sauraient perdurer à ce stade de structuration. Par ailleurs, les groupements les plus dynamiques, comme celui de Cassou-village, semblent toujours très dépendants de la direction technique du chantier. Par exemple, les données statistiques de base (comme le nombre de stères produit et vendu, le montant des ristournes

versés au titre du fonds de roulement) n'existent pas à leur niveau et les groupements et l'union ont toujours recours à l'équipe technique. Même au sein de l'équipe technique, la répartition d'une vue globale de différents aspects de la vie économique et de gestion du chantier n'est pas évidente.

Si le Projet BFK a préparé le terrain pour une certaine progression technique au niveau local, du côté développement organisationel local, "l'autonomie" du chantier et des GGF semble rester à la traîne. Le Directeur Régional de l'Environnement du Centre-Nord (Koudougou) semble partager ce point de vue. Selon lui, c'est possible que les GGF de Cassou puissent devenir vraiment "autonome" à partir de 1997. Entretemps, "l'autonomie" est définie (par le projet BKF) à partir de critères étroitement financières.

Le chantier de Cassou est donc "autonome" depuis Octobre 1993, c'est-à-dire depuis la fin de la 2° phase du projet BKF. Dans la pratique et au vu des constats ci-dessus, les perspectives actuelles semblent floues et la viabilité des structures de gestion locales très douteuse.

5.2. Gestion des revenus et pérennisation des actions.

La section 4.2 sur la commercialisation du bois montre l'importance des masses monétaires qui reviennent aux bûcherons et aux communautés de base. Elle montre aussi un diséquilibre important entre les revenus des bûcherons de Cassou et ceux des grossistes-transporteurs.

Les bûcherons investissent généralement leurs revenus dans l'équipement agricole, les moyens de transport et l'amélioration de l'habitat. Les femmes investissent surtout dans l'habillement, les ustenciles de cuisine, parfois les fournitures scolaires et le petit élevage.

Le fonds de roulement du GGF est utilisé essentiellement pour construire des infrastructures sociales: école, centres de formation, forages, etc. L'idée première du projet concernant le fonds de roulement était de constituer un fonds d'équipement pour les GGF. Il est devenu aujourd'hui un fonds collectif villageois, idée ardemment défendue par certains responsables selon l'argument que les ressources forestières appartiennent à l'ensemble des communautés de base. Or on est conscient à tous les niveaux (villageois, départemental, provincal et régional) que ce fonds est de plus en plus l'objet de malversations par le fait de quelques membres influents.

Cependant, certains GGF (ex. Cassou) cherchent à accoître leurs fonds, à assurer une certaine accumulation du capital. Pourtant les investissements collectifs semblent difficile

à maîtriser. Il y a donc lieu de rechercher les possibilités de collaborer avec une structure d'épargne et de crédit comme le CIDR qui opère dans la province.

Il existe également le besoin d'une plus grande diversification des sources de revenus pour les ménages dans la zone de Cassou. Ceci permet d'éviter une dépendance trop lourde sur l'exploitation du bois comme source de revenus avec la possibilité d'effets néfastes pour les massifs forestiers. Plus les ménages ont accès à une diversité de sources de revenus, plus ils auront la possibilité de pratiquer une gestion durable des ressources naturelles. Pour Cassou, les défis à une telle diversification semblent considérables, vues les habitudes et la gamme aparremment limitée des options disponibles.

Pour l'heure, le fonds de roulement en tant qu'instrument de facilitation de la politique commerciale devrait permettre de lever certains goulots d'étranglement aujourd'hui observés sur le terrain. Par exemple, le GGF de Cassou se sert de ce fonds pour adoucir la centralisation du processus de commercialisation en pré-finançant la commercialisation du bois. Le délai de paiement par le poste de Sala est en effet ressenti comme une contrainte. Notons que ce délai semble aussi favoriser des pratiques frauduleuses entre les grossistes et les bûcherons.

Cependant, certains groupements (exemple, Oupon) estiment que le règlement intérieur leur interdit d'utiliser cette procédure novatrice de pré-financement. Une fois de plus, nous sommes confrontés au problème de capacité locale limitée. Faudrait-il alors relire les textes de base qui regissent les GGF et l'UGGF? Un pendant important de la question organisationnelle (en vue de la viabilisation des structures locales) concerne les relations inter-groupements et inter-chantiers. Le premier type de relation constitue un des thèmes d'animation/sensibilisation sur le chantier de Cassou. Il a pour objet de favoriser la compréhension mutuelle entre groupements voisins et promouvoir les relations de travail.

Les limites entre les aires d'intervention des groupements et des chantiers n'étant pas étanches, les grossistes- transporteurs collectent le bois indifféremment sur l'ensemble de la zone, y compris les aires non-aménagees par le projet. En conséquence, les groupements et les chantiers doivent faire face à plusieurs problèmes éventuels: (1) reversement des dues aux bûcherons et groupements concernés, (2) répartition des fonds d'aménagement entre les chantiers traversés par les grossistes-transporteurs, (3) définition de mécanismes de protection des villages qui ne sont pas encore organisés en GGF. Aujourd'hui, certains du chantier de Cassou se plaignent du non-reversement de leur part de fonds d'aménagement sur les camions de bois qui ressortent par le poste de

commercialisation de Sapouy à l'est. Le manque de discussions franches et de gestion transparente de ces relations a tendance à couver des non-dits porteurs de conflits au sein des structures locales de gestion forestière.

6. Un frein à la pérennisation: l'isolement du projet BKF.

Pour bon nombre de structures provinciales et départementales rencontrées, le projet BKF s'est exécuté de façon centralisée (à partir de Ouagadougou) sans une réelle implication des autres maillons et partenaires de développement (SPET, CRPA, projet gestion de terrois de l'AFVP, l'union de groupements d'éleveurs de Cassou, CIDR). Aujourd'hui, chaque maillon "se rejette la balle" mais cette situation mérite attention et un traitement circonstancié au regard de la préservation des acquis et et la pérennisation des actions de gestion forestière.

La délimitation de zones forestières, par exemple, nécessite des actions d'accompagnement en vue d'une sédentarisation et une intensification des activités agricoles et pastorales. L'union des éleveurs apprécie très positivement les efforts de protection du couvert végétal mais les éleveurs seraient très peu informés des objectifs et activités en cours. Ils ne savent donc pas comment contribuer aux actions de gestion forestière.

D'autre part et plus grave, le service provincial de l'environnement se dit également sous-informé sur les actions en cours à une période où l'autonomie du chantier exige une supervision et suivi-évaluation réguliers de la part des services techniques compétents. Le poste forestier de Cassou est vacant et le service provincial ne compte pas le rendre fonctionnel de si tôt.

La pérennisation des actions de gestion forestière à Cassou nécessite donc le développement d'un partenariat à plusieurs niveaux. L'Etat devrait continuer à assurer son rôle de contrôle et de supervision d'une part, et d'autre part, l'approche globale de développement voudrait la promotion des actions agro-pastorales comme support à la gestion forestière.

7. Leçons principales tirées de l'étude de cas.

7.1. L'exploitation locale de bois peut être une activité rentable et une source importante de motivation pour les communautés riveraines.

7.2. La maîtrise locale des différentes techniques de coupe et d'entretien des parcelles

amenagés est également réalisable.

7.3. La mise en oeuvre du modèle de gestion forestière de Cassou s'est déroulée d'une manière très centralisée avec très peu de contacts avec des partenaires potentiels de la zone (y compris le service de tutelle et les partenaires ruraux organisés). En consequence, les GGF et leur Union ne trouveront que très difficelement l'appui au niveau local dont ils ont besoin à l'heure de l'autonomie du chantier.

7.4. Le fait d'avoir mis en place une structure facilitant l'exploitation et la commercialisation locales du bois, quoique un acquis important et louable, ne doit pas se confondre avec la création effective d'une entreprise locale performante. Il faudrait une véritable approche de gestion d'entreprise pour assurer la viabilité de l'intervention.

7.5. Pour la promotion de telles structures locales, il est nécessaire, dès le départ, d'explorer une gamme plus large d'activités économiques, parfois connexes, et génératrices de revenus afin d'éviter une dépendance locale trop lourde sur la commercialisation de bois comme fin en soi. Les GGF doivent se préparer à faire face aux perspectives de baisse des revenus suite à la diminution graduelle de bois mort très prisé par les commercants (et les consommateurs). Enfin, les résultats des études sur le rapport entre les sources de revenus des ménages et la gestion des ressources naturelles montrent que plus les ménages ont accès à une diversité de sources de revenus leur permettant de mieux gérer les risques auxquels ils font face quotidiennement, plus leurs membres auront tendance à utiliser leurs ressources naturelles d'une manière pérenne. Ce principe est aussi valable pour le bon fonctionnement des GGF.

7.6. Lié à la leçon précédente, les besoins impérieux en investissements lourds (ex. amélioration des voies d'accès) subsistent et les membres des GGF s'inquiètent quant à la capacité des fonds d'aménagement actuels à y faire face. Ces besoins importants exigent une approche judicieuse à la gestion des deux fonds –le fonds de roulement des GGF et le fonds d'aménagement forestier– qui permette l'accumulation du capital des GGF (ex. relations avec le système d'épargne et crédit du CIDR).

7.7. Le processus d'augmentation des capacités locales d'une manière viable en matière de gestion des ressources naturelles comme le bois de feu passe par l'acquisition et le développement des compétences socio-organisationnelles et techniques. Les compétences techniques à elles seules ne suffisent pas pour une autogestion des ressources naturelles sur le long terme.

7.8. En effet, il s'avère capital de veiller à la promotion des capacités locales en matière

45

de gestion, planification, analyse et ajustements efficaces et bien adaptées aux nouveaux processus. Détenir une comptabilité correcte n'est guère identique à une gestion financière saine; mieux, une bonne gestion financière ne constitue qu'une partie de l'ensemble des capacités de gestion et de planification nécessaires à la survie et l'épanouisement d'une entreprise basée sur la mise en valeur des ressources naturelles.

7.9. La structuration des activités locales en vue d'une auto-gestion (à l'image de la gestion et la commercialisation du bois sur Ouaga) doit se faire avec la pleine participation des acteurs locaux et doit assurer une souplesse de la politique de prix de vente et de la répartition des différentes charges et des bénéfices. Ces dispositions doivent permettre aux producteurs de bois de mieux défendre leurs intérêts vis-à-vis des intérêts des acteurs beaucoup plus forts comme les grossistes-transporteurs. Aujourd'hui, les GGF ont peu de voix en ce qui concerne la fixation du prix de vente du bois qui n'a guère changé depuis plus de dix ans.

DOCUMENTS CONSULTES POUR L'ETUDE

Agrotechnik
1991 "Etude de protection et valorisation du milieu naturel dans le cadre du programme de développement rural de la Province de la Sissili. Rapport Final." CEE/FED. Août.

B.E.R.D.
1995 "Etude sur la gestion du patrimoine local (version provisoire)." Pour la Commission Nationale de la Décentralisation. Ouagadougou: Bureau d'Etudes et de recherches pour le Développement. Août.

Berger, Louis, SARL
1989 "Programme de développement et d'aménagement rural dans la Sissili 6° FED. Tome II. Rapport Définitif. Janvier

Institut Géographique du Burkina
1992 Carte touristique et routière. Echelle 1/1.000.000.
Ouagadougou: Institut Géographique du Burkina. Octobre.

Kini, Rémi
1994 "Opérations d'aménagement des forêts naturelles pour la production de bois de feu au Burkina Faso: Evaluation et proposition de mesures incitatives." East Lansing: De partment of Resource Development, Michigan State University. Septembre.

CRPA/Centre-Ouest
1993 "Raport Annuel, Campagne 1992-1993." Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Ministère Délégué Chargé des Ressources Animales, Secrétaire Général,
SPA de la Sissili-Léo. Mars.

CRPA/Centre-Ouest
1996 "Campagne 1995-1996. Rapport Trimestriel (Juillet-Septembre 1996)." Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Ministère Délégué Chargé des Ressources Animales, Secrétaire Général, SPA de la Sissili-Léo. Septembre.

Mathieu, P.
1995 "Projet d'Aménagement des forêts naturelles pour la sauvegarde de l'environnement et la production du bois' (Burkina Faso, 1986-1991)" pages 140-151 dans Actions locales, enjeux fonciers et gestion de l'environnement au Sahel.Cahiers du CIDEP 27, sous la direction de Pierre-Joseph Laurent et Paul Mathieu. Louvain-la-Neuve (Belgique) et Paris: Academia Bruylant et l'Harmatan pour le Centre International de Formation et de Recherche en Population et Développement (CIDEP). Novembre.

MTPHU/PASEC Transport.
1994 "Carte du PASEC Transport, Programme 1992-1996." Gaoua
Direction régionale des travaux publics, Ministère des Travaux publics de l'habitat et d'urbanisme.

ONU-FAO
s.d. "Développement rural participatif, durabilité et environnement. Réflexions à partir de quelques cas principalement sahéliens." Division des ressources humaines, des institutions et de la réforme.

Ouédraogo, Delphine Bernadette
1995 "Gestion décentralisée des forêts. Etudes des bases de la participation des populations. Expériences du projet d'Aménagement des forêts naturelles au Burkina Faso." Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme post-universitaire en planification régionale et aménagement du territoire. Ouagadougou: Institut Panafricain pour le Développement, Direction régionale Afrique de l'Ouest Sahel. Décembre.

Ouédraogo, K. and M. Soto Flandez
1993 "Gestion forestière et participation paysanne. L'expérience du projet d'Aménagement des Forêts au Burkina Faso." A l'occasion de l'atelier sur les codes forestiers dans le sahel à Bobo-Dioulasso du 18 au 20 janvier. Projet aménagement des forêts naturelles pour la sauvegarde de l'environnement et la production du bois [PNUD/FAO/BKF/89/011]). Doc. No. FO:BKF/89/011.

Yao B., Peyron P., Ouédraogo A et Ziba B.
1994 "Projet gestion des terroirs villageois de Cassou. Rapport Annuel 1993-1994. Présentation du Projet à la Mission d'Evaluation du P.D.R. Août.

ORGANISATIONS ET PERSONNES CONTACTEES POUR L'ETUDE DE CAS

Cassou:

Chantier de Cassou:

Bureau du GGF, village de Cassou (Mr. Diasso Lassane,Président;
Mr. Diasso Mamadou, Moniteur forestier;
Mr. Diasso Amédé, Secrétaire; Mr. Dabo Moumouni, Trésorier.
Membres (hommes et femmes) sur les parcelles des GGF de Oupon et de Bouto.
Groupement villageois féminin (8 membres), GGF de Cassou.
Président, l'Union des GGF du chantier de Cassou, Mr. Diasso Oumarou.
Animateur, Chantier de Cassou, Mr. Nignan Luc.

Zone de Cassou:

Membres du Bureau (7), Union de groupements d'Eleveurs de Cassou.
Membres (4) Union de Groupements des Agriculteurs de Cassou.

CRPA:

Chef Zone d'Encadrement agricole, Mr. Bansé Mahamma.
Chef zone d'encadrement et d'animation coopérative: Mr. Baguéya Amadou.

Projet de Gestion des Terroirs/AFVP - Cassou:

MM Yao Benjamin, Ziba Balibio, Ouédraogo Aly et Houdon Marc.

Préfet de Cassou, Mr. Bamouni Alphonse.

Chef du Canton de Cassou.

Centre International du Développement et Recherche (CIDR):Mr. Napon Abdou, Agent.

Sala:

Mr. Nikiéma Mamadou, Commis de commercialisation, chantiers de Cassou et de Bougnounou-Nébiel.

Léo:

SPA:

Mr. Nagolo, Chef.

SPEE:

Mr. Amidou Ouédraogo, Chef.

SPOFPP:

Mr. Bado Roland, Chef.

CIDR:

Mr. Cabiotis, Responsable.

Haut Commissariat:

Le Secrétaire General, Mr. Sidibé Moussa.

Programme de Développement Rural dans la Sissili: Responsable, cellule Gestion des Terroirs, Mr. Porgho.

Koudougou:

Direction Régionale de l'Environnement du Centre-Ouest,Koudougou:

Mr. Ouédragogo Kimsé, Directeur.

Ouagadougou:

Projet Aménagement des Forêts Naturelles(PNUD/BKF/93/003/A):

Mr. Galip Hien, Chef du volet agriculture/élevage.

Mr. Triandé Daouda.

Mr. Neya, ex-chef du chantier de Cassou.

Direction de la Faune et des Chasses:

Mr. Issa Zampaligré, Directeur.

Commission Nationale de Décentralisation:

Mr. Antoine Sawadogo, Président;

Mr. Kaboré Emile, Chargé de Communication.

Caisse Francaise de Développement:

Mr. Rémi GOUIN, Chargé du développement rural.

ANNEXE No.1

Revenus du chantier de Cassou pour la période 1990-1995, répartis entre membres des GGF, la caisse des GGF, le fonds d'aménagement du chantier et les taxes forestières.

Annee	Nbr.Strs vendus	Rev.Memb. GGF(1)	Caisse GGF(2)	Fonds. d'Amengt(3)	Taxe Forest(4)
1990	34.252(5)	20.893.720	6.850.400	17.126.000	10.275.600
1991	18.726(6)	11.422.860	3.745.200	9.363.000	5.617.800
1992	26.220(7)	15.994.200	5.244.000	13.110.000	7.866.000
1993	29.834(8)	18.198.740	5.966.800	14.917.000	8.950.200
1994	36.319(9)	22.154.590	7.263.800	18.159.500	10.895.700
1995	24.188(10)	14.754.680	4.837.600	12.094.000	7.256.400
Tot/ 90-95	169.539	103.418.000	33.907.800	84.769.500	50.861.700

Source: Carnet de commercialisation du chantier à Sala.

Notes: (1) sur base de 610 francs/stère.
(2) sur base de 200 francs/stère.
(3) sur base de 500 francs/stère.
(4) sur base de 300 francs/stère.
(5) Revenu brut 1991990 @ 1610f/str: 55.145.720 fr.
(6) Revenu brut 1991.... 30.148.860 fr.
(7) Revenu brut 1992.... 42.214.200 fr.
(8) Revenu brut 1993.... 48.032.740 fr.
(9) Revenu brut 1994.... 58.473.590 fr.
(10) Revenu brut 1995.... 38.942.680 fr.
Revenu brut pour période: 272.957.000 fr.

61

La Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles
au Burkina Faso

ETUDE DE CAS No.3

LES GROUPEMENTS D'EXPLOITATION DE LA PECHE A MALOU, DEPARTEMENT DE MANE, PROVINCE DU SANMATENGA

par
Thomas Painter et Saïdou Sanou, Sociologues-consultants
Mars 1996

Une étude effectuée pour le compte
du Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS)
Comité permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sècheresse dans le Sahel
Ouagadougou, Burkina Faso

52

TABLE DES MATIERES

1. La province du Sanmatenga et son contexte.

1.1. Le département de Mané.

1.2. La Forêt classée de Yabo et le plan d'eau de "Razinga": deux sources importantes de ressources naturelles.

2. Malou: Un carrefour stratégique par rapport aux potentialités naturelles.

2.1. Localisation géographique et potentialités.

2.2. Les perspectives à moyen terme.

3. Une pression croissante sur les ressources naturelles autour de la forêt classée de Yabo.

3.1. Les pêcheurs.

3.1.1. Une prolifération des pêcheurs.

3.1.2. Des qualités d'expertise et d'équipement de pêche très hétérogènes.

3.1.3. Forte demande de poisson au carrefour.

3.2. Les agriculteurs.

3.2.1. Les cultures sèches.

3.2.2. Les cultures commerciales.

3.3. Les éleveurs.

3.4. Les débiteurs de bois de Malou.

4. Les activités de gestion de la pêche sur le plan d'eau de Razinga.

4.1. Les activités de pêche: le groupement des pêcheurs.

4.1.1. L'historique.

4.1.2. La construction du pont.

4.1.3. Structures locales de gestion de la pêche au Razinga.

4.1.4. Les acquis en matiere de gestion piscicole.

4.1.5. Des contraintes.

4.2. Commercialisation du poisson: la contribution du groupement féminin des revendeuses.

4.2.1. Le développement des activités de transformation.

4.2.2. La mise en place du groupement pré-coopératif.

4.2.3. Aperçu des acquis des revendeuses de poisson.

4.3. Limites et défis des deux groupements.

4.3.1. Maîtrise limitée en matière de gestion économique et financière.

4.3.2. Faible intégration des activités pourtant complémentaires des deux groupes.

4.3.3. Des profiles organisationnelles peu pro-actifs: peu d'initiatives, de réflexion et d'actions autonomes.

5. Conditions d'une gestion plus dynamique et viable de la filière poisson à Malou?

5.1. La nécessité d'une structuration en fonction du champs d'action des groupements.

5.2. Le développement et le renforcement des compétences.

5.3. Vers un partenariat sain et le développement de relations de service avec l'extérieur.

5.3.1. Relations avec les services de l'Etat.

5.3.2. Relations avec les services non-gouvernementaux.

5.4. Pour une meilleure intégration des deux groupements de la filière.

5.5. Actions d'approfondissement des prestations de chaque composante et meilleure maîtrise de la filière.

6. Leçons principales tirées de l'étude de cas.

Documents consultés pour l'étude.

Organisations et personnes contactées.

LES GROUPEMENTS D'EXPLOITATION DE LA PECHE A MALOU, DEPARTEMENT DE MANE, PROVINCE DU SANMATENGA

1. La province du Sanmatenga et son contexte.

La province du Sanmatenga, située à une cinquaintaine de km au nord-est de Ouagadougou, est une zone à vocation agricole dont la dotation en ressources naturelles exploitables semble limitée (voir cartes nos.1 et 2 ci-après). Presque la moitié (47%) des terres comprises par la superficie provinciale de 9.419 km2 sont des sols peu profonds dont la valeur agricole va de faible à nulle. Selon le Bureau National des Sols, les meilleures terres ne représentent que 17% de la superficie de la province. La superficie sous culture est 140.465 ha., dont 46% en culture pluviale du mil, 37% sorgho blanc (37%) et 5% l'arachide. Le régime climatique est transitionnel, allant d'une zone sahélienne dans le nord à un régime plutôt soudanien au sud de la province. On y trouve trois secteurs pluviométriques: celle du nord avec une moyenne inférieure à 500mm/an (dépt. de Barsalogho); celle du centre avec une moyenne du 500 à 600 mm/an (dépt de Kaya); et celle du sud avec une moyenne supérieure à 600 mm/an (dept de Korsimoro).

La population de la province du Sanmatenga se chiffrait en 1995 à 439.541 habitants (CRPA:23-II-96) avec un taux de croissance pour la période 1975-85 estimé à 1,5% par an. La densité moyenne de population est 39 hab/km2. La population appartient largement au groupe ethnique Mossi (84%), suivi des Peul (5%) et autres (5%). Elle réside en zone rurale (92%) où le nombre de villages se chiffrait à 331 en 1991. La commune de Kaya, une de quatre communes de la province, et 6ème ville du pays, comprend la plupart de la population urbaine (8%) de la province. Cette dernière est devisée en 11 départements.

1.1. Le département de Mané.

Le département de Mané couvre une superficie de 742 km2, comprend 44 villages et une population estimée à 38.608 hbts en 1995. La densité de population est environ 42 hab/km2 (1985) avec des zones de densité plus importantes le long de l'axe ouest/centre qui relie la province du Bam avec celle du Sanmatenga (carte no.2).

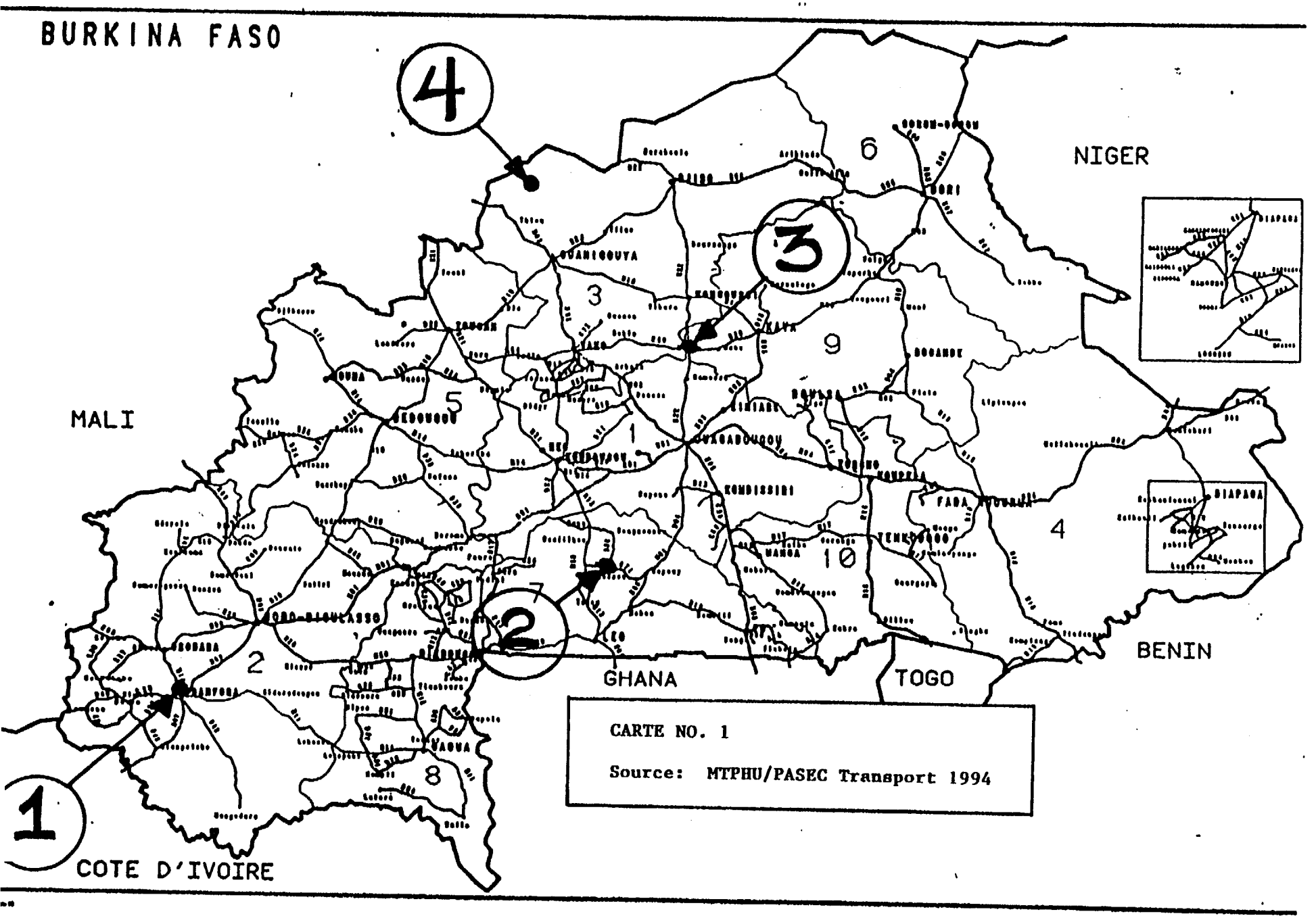

CARTE NO. 1

Source: MTPHU/PASEC Transport 1994

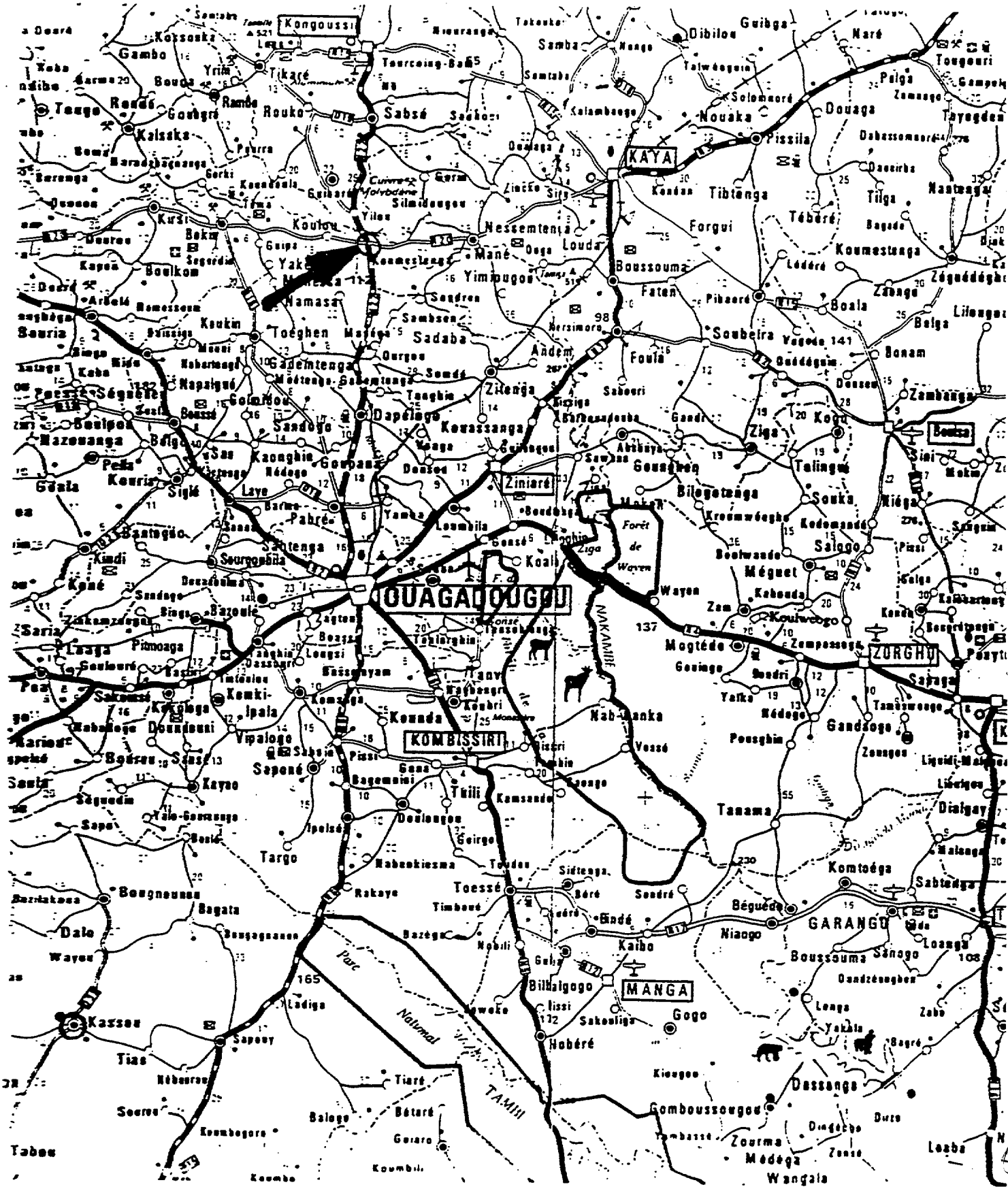
Kongoussi
KAYA
OUAGADOUGOU
Ziniaré
KOMBISSIRI
ZORGHO
GARANGO
MANGA
Boussé
Forêt de Wayen
NAKAMBE
Parc National
TAMIM
Kaya
Pissila
Nouaka
Tibtenga
Forgui
Louda
Boussouma
Fatem
Soubeira
Foula
Sababa
Zitenga
Dapélogo
Koassanga
Ziga
Talinga
Bilogotenga
Salogo
Méguet
Mogtédo
Zam
Koubweogo
Wayen
Nab-Yanka
Tanama
Komtoéga
Béguédo
Niaogo
Kaibo
Billalgogo
Hobéré
Gogo
Dassanga
Gomboussougou
Zourma
Médéga
Wangala
Toessé
Rakaye
Ipelsé
Targo
Kamsandé
Tuili
Kossé
Kouda
Kemki-Ipala
Saponé
Kayao
Bagata
Bougnounou
Dalo
Kassou
Tiao
Tiaré
Béturé
Koumbogore
Koumbili
Koumbo
Tabou
Leaba
Boulkom
Kaukin
Toeghen
Namasa
Yimpougou
Nessemtenga
Koulou
Kongoussi
Tikaré
Sabsé
Rouko
Kalsaka
Gambo
Tougo
Rambo
Gourgri
Silmidougou
Koumestenga
Zégnédéghé
Boala
Bonam
Zambanga
Kogo
Ziga
Talinga
Souka
Niéga
Kindi
Kané
Saria
Laaga
Bazoulé
Pissi
Sabsé
Saponé
Kayao
Sapouy
Ladiga
Tiao
Nébourou
Soeroe
Balogo
Béturé
Guiaro
Koumbili
Koumbo
Tabou
Leaba
Wangala
Zourma
Médéga
Dassanga
Gomboussougou
Gogo
Hobéré
Billalgogo
Kaibo
Niaogo
Béguédo
Komtoéga
Tanama
Nab-Yanka
Yessé
Mogtédo
Zam
Koubweogo
Wayen
Méguet
Salogo
Bilogotenga
Talinga
Ziga
Koassanga
Dapélogo
Zitenga
Sababa
Foula
Soubeira
Boussouma
Louda
Forgui
Tibtenga
Nouaka
Pissila
Douaga
Dibilou
Guibga
Nané
Tougouri
Palga
Samba
Tourcoing-Bam
Sabsé
Rouko
Tikaré
Gambo
Koassoka
Kalsaka
Tougo
Rambo
Gourgri
Koulou
Nessemtenga
Mané
Yimpougou
Namasa
Toeghen
Kaukin
Boulkom
Kursi
Arbolé
Sauria
Séguénéga
Boussé
Bourzanga
Mazouanga
Pella
Kouriz
Gézala
Siglé
Laye
Pahré
Bantogo

La ville de Mané, une commune de moyen exercise (depuis 1987), est le chef-lieu du département avec une population de 6.100 habitants.

De vocation agricole, le département de Mané, comme la province dont il fait partie, ne bénéficie pas d'une grande richesse en terres cultivables. On estime que seulement 37% des 742 km2 du département sont des terres cultivables et presque la moitié (41%) de ces terres sont mises en cultures. Les terres cultivables subissent les effets négatifs importants de l'érosion. En conséquence 43% sont fortement dégradées, un taux de dégradation qui est le plus élevé de la province.

La pluviométrie moyenne enregistrée à Mané pour la période 1970/1990 est de 576 en 41 jours de pluie en moyenne. Le département compte cinq périmètres aménages avec des retenues d'eau d'une capacité totale de 1.125.000 m3 dont 22 ha aménageables et 11 ha cultivées.

1.2. La Forêt classée de Yabo et le plan d'eau de "Razinga": deux sources importantes de ressources naturelles.

La forêt classée de Yabo couvre 1.585 hectares en savanne arborée et arbustive et "se trouve dans une situation de dégradation alarmante" (Diebré 1995:1). Le plan d'eau Razinga qui est situé au nord-ouest du massif forestier, existe depuis 1982, date à laquelle un important "pont-retenue d'eau" a été construit sur le fleuve Nakabe au niveau de la traversée de la RN20 qui relie Kaya et Yako via Malou. Le plan d'eau s'étend sur près de 15 km de long entre le pont sur la RN20, le village du Yilou (Province du Bam) au nord, et un deuxième pont moins important au sud-ouest sur la RN22 (carte no.2). Le Razinga est un des plus importants plans d'eau de la région et le plus important du département du Mané avec un volume d'eau de 200.000 m3 et une superficie aménageable de 11 ha.

Depuis la construction du pont et la création de ce vaste plan d'eau, le Razinga attire un nombre important de pêcheurs professionnels et non-professionnels, surtout pendant la période de pointe (Septembre à Novembre).

2. Malou: Un carrefour stratégique par rapport aux potentialités naturelles.

La zone de la forêt classéé de Yabo comprend deux enclaves: Malou et Yabo. Malou abrite une population Mossi et Peulh de 161 habitants avec une prédominance de non-autochtones. Yabo compte 62 habitants plutôt autochtones (les chiffres sont de 1985). Le village de Malou a retenu l'attention de l'équipe CILSS pour des raisons qui sont

58

explicitées ci-dessous.

2.1. Localisation géographique et potentialités.

Le village de Malou est situé stratégiquement d'abord vis-à- vis des ressources en eau et en produits forestiers, mais égale ment vis-à vis du réseau routier qui relie plusieurs provinces limotrophes ainsi que des villes importantes. En effet, Malou se situe au carrefour de deux axes importants, celui Nord-sud (RN22) qui relie Ouagadougou (une soixantaine de kms au sud) et Djibo au nord via Kongoussi et celui du Ouest-est (R20) qui relie Kaya et Yako (carte no.2).

Le village se trouve aussi à côté du fleuve Nakabé et immédiatement au sud-ouest du plan d'eau du "Razinga" (carte no.3 ci- après). La forêt classée qui longe le plan d'eau sur la rive sud crée une zone tampon entre le plan d'eau et la RN20. Les habitants de Malou, ainsi que ceux de Yabo située à l'est, sont surtout des cultivateurs. Les cultures principales sont le sorgho, le mil, l'arachide, le niébé et le vouandzou.

Les pêcheurs de Razinga sont originaires des deux enclaves et du département de Mané, mais d'autres viennent de l'extérieur, soit de la zone ou d'ailleurs au Burkina, soit des pays voisins (Mali et Niger). La capture de poisson (principalement le Clarias [80% de la capture en 1994], Talapia, Alestes, Mormyrus, etc.) peut être très importante, surtout pendant la période de pointe.

Les données sur la production annuelle de poisson frais font défaut mais quelques renseignements partiels et récents montrent l'importance de la production piscicole sur le Razinga. En 1990, la quantité pêchée en saison pluvieuse a été estimée à 25.000 kg (Joost, 1990 cité par Diebré, 1995:8). Les données enregistrées sur le cahier de pesée du groupement des pêcheurs pour la seule période de Septembre à Décembre 1994 (année exceptionnelle suite à une pluviométrie excédentaire) indiquent une production de 53.774 kg. Par contre, la production pour toute l'année 1995 (année déficitaire suite à une mauvaise pluviométrie) se chiffre à 13.854 kg. de poisson.

La pêche à malou s'avère être une activité lucrative. Sur la base d'un prix moyen de 300 francs le kg de poisson frais, les données disponibles (cahier de pesée) suggèrent des recettes brutes de Malou de 16.132.080 francs pour les pêcheurs de Malou pendant les quatre mois de Septembre à Décembre 1994; et 4.156.050 francs pour l'année 1995. Le poisson frais est vendu à côté du grand pont-retenu en saison de pointe et des quantités importantes sont acheminées sur Ouagadougou. Par contre les femmes de Malou achetent

Carte n°1

FORET CLASSE DE YABO

CARTE DE LA VEGETATION

SITUATION EN 1994

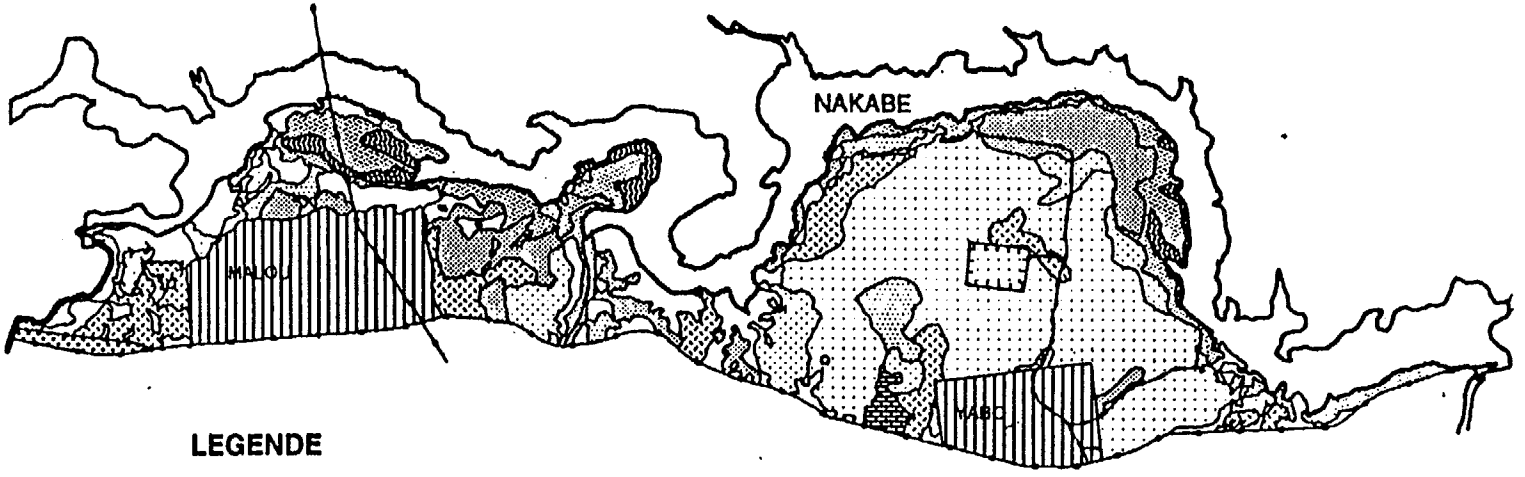

LEGENDE

- SAVANNE HERBEUSE
- SAVANNE ARBUSTIVE PEU DENSE
- SAVANNE ARBUSTIVE MOYENNEMENT DENSE
- SAVANNE ARBUSTIVE DENSE
- SAVANNE ARBOREE CLAIRE
- SAVANNE BOISEE DENSE
- FORMATION RIPICOLE NON INONDABLE
- FORMATION RIPICOLE INONDABLE
- ZONES DENUDEES
- DOMAINE AGRICOLE
- ENCLAVES
- PARCELLE COUPE EN TAILLIS
- PARCELLE DE RECUPERATION DES SOLS
- ROUTE SECONDAIRE
- ROUTE PRINCIPALE

ECHELLE .:1/8000 (reduite au 1/45.000 environ)

CARTE REALISEE SUR PHOTOS AERIENNES 1/8000

80

CARTE No. 3 / Source: Diebre 1995:69.

achètent la totalité de la capture pendant la saison sèche quand les quantités disponibles sont faibles.

Elles revendent ensuite tout leur poisson au carrefour sous forme frite ou fumée (mais surtout frite). Aucune donnée n'existe sur les chiffres d'affaires des revendeuses de poisson de Malou. Malgré une réticence à préciser leurs revenus, elles insistent toutes que la vente de poisson frit et fumé est une activité très rentable.

2.2. Les perspectives à moyen terme.

Les perspectives semblent positives pour la poursuite et la croissance des activités rémunératrices liées à l'exploitation des ressources halieutiques de Razinga. Plusieurs facteurs militent en cette faveur, parmi lesquels: la localisation de Malou à côté d'un plan d'eau et au carrefour d'un réseau routier important, la production importante de poisson frais, frit et fumé, le projet de bitumage du tronçon Ouaga-Koungoussi-Djibo. Il y aura donc des bénéfices importants pour ceux qui sauront s'organiser pour exploiter rationellement et de manière viable les ressources du Razinga. Ce qui est incertain aujourd'hui, c'est la capacité des deux groupements de Malou à saisir ces opportunités pour en tirer des bénéfices optimales.

Cette incertitude se base d'une part sur le contexte actuel d'utilisation et gestion des ressources naturelles de la zone; un contexte où des utilisateurs de plus en plus nombreux exercent une pression très forte sur les ressources existantes (cf. section 3). D'autre part, elle se base sur la capacité des groupements de pêcheurs et de revendeuses de s'organiser plus efficacement autour des questions d'accès, de maîtrise et de gestion des ressources halieutiques.

3. Une pression croissante sur les ressources naturelles autour de la forêt classée de Yabo.

Les ressources naturelles de la zone de Malou-Yabo subissent de plus en plus les pressions d'un nombre et d'une gamme croissante d'utilisateurs.

3.1. Les pêcheurs..

Nous venons de voir que la construction du pont-retenu sur le fleuve Nakabé a entraîné des changements importants en ce qui concerne l'organisation de la pêche sur le Razinga. Essayons d'en préciser les contours.

3.1.1. Une prolifération de pêcheurs. Depuis les années 1980 la pêche coutumière ou artisanale sur le fleuve s'est transformée en une affaire commerciale fort rentable. Le groupement des pêcheurs de Malou dénombre 50 membres mais plus de cent pêcheurs se retrouvent sur le plan d'eau en période de pointe. Ainsi, la capture a été tellement grande pendant l'année exceptionnelle de 1994 que des tas de poissons pourissaient sur le lieu de vente à côté du grand pont.

3.1.2. Des qualités d'expertise et d'équipement de pêche très hétérogènes. Les différentes personnes qui pratiquent la pêche sur le Razinga viennent sur le plan d'eau avec des niveaux d'expertise très différentes (professionnels et non-professionnels), avec des degrés différents d'engagement personnel par rapport à la localité de Razinga et à ses ressources halieutiques et son environnement physique. De plus l'équipement est assez divers et souvent non-conforme aux normes techniques du service des Eaux et forêts. Donc, non seulement y a t'il un nombre plus grand de pêcheurs sur le plan d'eau, mais une gamme plus large d'approches professionelles à la pêche. Ces différences de plus en plus difficilement maîtrisables par les acteurs locaux peuvent avoir des effets néfastes sur la production de pêche. Par exemple, l'utilisation des filets à petites mailles peut freiner la reproduction des poissons en capturant davantage de petits poissons avant maturité.

3.1.3. Forte demande de poisson au carrefour. La vente de pois son frit s'effectue pendant toute l'année au niveau du carrefour de Malou. Des autobus, des camions, camionnettes et automobiles y font escale et embarquent des paquets de poisson frit, une denrée très prisée dans la région. Pendant la période de pointe des acheteurs viennent des différentes villes de la région, surtout de Ouaga, pour acheter le poisson frais en grande quantité. Afin de garantir leur ravitaillement les acheteurs urbains offrent parfois aux pêcheurs un prix supérieur à ceux offerts par les vendeuses locales de poisson. Pour faire face à cette pratique les vendeuses et les pêcheurs du groupement essayent de faire respecter un prix plafond. Enfin le rôle du marché urbain de poisson en tant que source de pression sur les ressources et leur gestion n'est pas à sous-estimer. Rappelons que le projet de bitumer le tronçon Ouagadougou-Koungoussi va aussi avoir des effets importants en rendant l'accès des consommateurs urbains au carrefour de Malou plus facile et plus rapide.

3.2. Les agriculteurs.

3.2.1. Les cultures sèches. Des villageois, surtout au nord de Razinga, cultivent du sorgho et d'autres cultures pluviales jusqu'au bord du plan d'eau. Le résultat manifeste de cette pratique assez répandue est une forte érosion des berges et l'ensablement graduel du Razinga. Quoique moins important, la pratique des cultures maraîchères à titre artisanal au bord du plan d'eau existe aussi, et peut également avoir des effets néfastes.

3.2.2. Les cultures commerciales. A l'heure actuelle deux exploitations situées sur la rive sud de la forêt classée de Yabo utilisent des moto-pompes et consomment des quantités importantes d'eau pour l'irrigation. La plus grande produit des haricots verts (4 tonnes par an en moyenne) surtout pour exportation sur l'Europe (par Flex Faso), et des fruits (papaye, banane, etc.) pour commercialisation dans la région et sur Ouagadougou. Selon le Préfet de Mané, plusieurs autres personnes disposant de moyens non-négligeables veulent aussi obtenir des parcelles au sud de la forêt pour une mise en valeur agricole commerciale. Ces projets d'exploitation agricole irriguée semblent liés aux perspectives du bitumage prochain du tronçon Ouaga-Kongoussi et celles d'une vision de production agricole commerciale sur Ouaga et vers l'Europe.

3.3. Les éleveurs. Un cheptel caractérise par une étude récente dans la zone (Diebré 1995) comme étant "déjà excédentaire" est attiré par les eaux de Razinga et le paturage de saison sèche. Les effets sont déjà très répandus: une perte quasi totale du couvert végétal des berges (la forêt gallerie aussi bien que les herbacés), le compactage du sol par le passage répété des troupeaux et une érosion hydrique importante. Comme nous l'avons vu dans le cas des cultures pluviales sur les berges, l'abreuvement massif des troupeaux contribue aussi à l'ensablement du plan d'eau. L'effet de ces utilisateurs est donc double: pression sur l'eau du Razinga et sur la structure des berges.

3.4. Les débiteurs de bois de Malou.

Les débiteurs de bois constituent un quatrième groupe important qui exploite la zone de la forêt et alentours. Depuis sa création les membres de ce groupement, munis de permis de coupe, s'occupent de la coupe du bois mort. Ils vendent leur bois aux grossistes-transporteurs en provenance de Ouagadougou. Les recettes sont importantes,

aussi bien pour l'Etat que pour les débiteurs. Chaque année les recettes fiscales issues de la vente de bois dans le departement de Mané figurent comme une contribution majeure dans les recettes forestières globales de la province (1.193.700 sur 9.052.300 francs en 1995).

Les réserves de bois mort semblent aujourd'hui épuisées; les débiteurs souhaitent s'organiser pour effectuer la coupe de bois vert dans la forêt classée. En effet, un plan d'aménagement de la forêt (la quatrième tentative depuis les années 1980) est actuellement en préparation au niveau de la Direction Régionale de l'Environnement à Kaya. Ce plan envisage la coupe de bois vert et le plan de rotation prévu s'inspire du modèle d'exploitation et de commercialisation du projet BKF (voir l'étude de cas no.2).

4. Les activités de gestion de la pêche sur le plan d'eau de Razinga.

La production et la commercialisation du poisson sont asurées essentiellement par deux groupements pré-coopératifs basés à Malou: le groupement des pêcheurs de Razinga (Neb-la-Taba) et le groupement des revendeuses de poisson (Rel-Wende). L'un et l'autre ont reçu leur agrément de reconnaissance officielle récemment (mi-1994) mais leurs activités remontent de beaucoup plus longtemps.

Hormis ces deux groupements, d'autres acteurs exploitent les ressources du plan d'eau, y compris des pêcheurs occasionnels des zones voisines et des acheteurs de poisson en provenance de Ouagadougou et Kaya. Cependant, l'implication de ces derniers acteurs à la gestion du plan d'eau ne semble pas encore faire l'objet de réflexion sérieuse.

4.1. Le groupement des pêcheurs.

4.1.1. L'historique. Avant la construction du pont en 1982 l'eau du Razinga tarissait après l'hivernage. Comme indiqué plus haut, à l'époque la pêche coutumière était dominante. Les pêcheurs professionnels n'excédaient pas trois.

4.1.2. La construction du pont. Suite à la construction du pont dont le dessous est amenagé en digue déversante, le plan d'eau devient permanent. Il produit alors des effets positifs (un certain développement du professionalisme) mais aussi des retombées imprévues et négatives comme l'accroissement de la pression humaine et animale (cf. section 3). Notons aussi que la présence d'une digue déversante au niveau du grand pont empêche la

circulation libre des poissons. En conséquence, les pêcheurs se plaignent d'une baisse graduelle des captures après l'hivernage. Ils insistent sur l'importance primordiale de ce probleme.

Suite au dynamisme autour du plan d'eau, le service forestier devient de plus en plus actif dans la supervision et le contrôle des activités de pêche: délivrance de permis de pêche, contrôle des engins, etc.

4.1.3. Structures locales de gestion de la pêche au Razinga. Selon Palenfo (1995) une organisation informelle des pêcheurs aurait existé depuis 1989 mais très peu d'information existe sur la période de 1989 à 1994, date de la reconnaissance officielle du groupement pré-coopératif des pêcheurs.

Le Programme d'appui à la foresterie villageoise (sur financement des Pays-bas, 1993-95) avait inscrit des objectifs très précis par rapport aux pêcheurs: l'organisation en groupement et l'équipement des pêcheurs à travers l'octroi de crédit. Le premier objectif s'est couronné en 1994 par la reconnaissance officielle du groupement des pêcheurs de Razinga. L'impulsion première de cette forme de structuration semble donc être venue de l'extérieur. Le groupement compte aujourd'hui 50 membres dont 7 professionnels comprennant des pêcheurs d'origine étrangère. Ces éléments d'hétérogenéité méritent d'être analysés des points de vue de la cohésion du groupement et des objectifs, ainsi que celui de l'audience du groupe par rapport aux partenaires (les institutions de crédit comme l'ADRK semblent accorder une importance aux origines des bénéficiaires potentiel du crédit).

4.1.4. Les acquis en matière de gestion piscicole. Le groupement de Razinga a conquis aujourd'hui une renommée sur les plans provincial et national: ex. prix au concours agricole entente et à la foire de Kaya. Il a reçu plusieurs visites dont celle de la Fédération nationale des pêcheurs. Enfin, il est membre de l'Union des Groupements pré-coopératifs de Mané depuis bientôt un an. D'autres avantages de la mise en place du groupement sont: l'initiation d'activités collectives (reboisement, appui financier à l'Association des parents d'élèves de Malou) et une meilleure surveillance du plan d'eau (plus de vols de matériel). La seule action du groupement qui est directement liée à la gestion de l'activité piscicole et qui mérite une attention et une appréciation spéciale est la tenue d'un cahier de pesée depuis le début de l'année 1995. Quoique assez sommaire et peu exploité par le groupement comme outil de gestion, ce cahier constitue aujourd'hui la seule source de

données chiffrées sur les captures de poisson de la zone de Malou. Notons que l'agent forestier basé à Mané (donc également sa direction au niveau de Kaya) se documente à partir de ce même cahier. Grâce à ces données partielles, nous avons pu apprécier plus haut l'importance de la production piscicole en termes de quantité et de valeur commerciale.

En 1995, le groupement a institué pour ses membres une taxe de pesée de 15f/kg dont 10 francs alimentent la caisse du groupement et 5 francs reviennent à la personne qui effectue la pesée de poisson (un membre du groupement des pêcheurs ou des revendeuses assure cette fonction selon la saison). A travers les données disponibles sur la base de la commercialisation de 1995 (recettes brutes de 4.156.050 dont 3.948.250 reçue par les pêcheurs), il ressort que la caisse a été renforcée de 138.535 francs et les deux agents de pesée se sont partagés la somme de 69.265 francs.

Malgré une année déficitaire, les revenus enregistrés montrent que l'activité de pêche peut être un crénau porteur sur le site de Razinga. Les sept pecheurs professionnels du groupement semblent bénéficier davantage: pour l'année 1995, par exemple, ils ont gagné environ 65% du revenu total. Le groupement dispose aujourd'hui d'un compte d'épargne au niveau de l'ADRK à Mané.

On assiste par ailleurs à des actions (encore très timides) de développement de la filière poisson à travers les relations entre le groupement de pêcheurs et le groupement des revendeuses de poisson. A notre passage, le cahier de pesée était tenu par la secrétaire du groupement des revendeuses. Il existe aussi des arrangements informels de livraison de poisson entre pêcheurs et revendeuses; ainsi que le pré-financement à titre personnel de la campagne de pêche (achat de filet, etc.) par quelques revendeuses, crédit payé en nature (poisson) jusqu'à épuisement.

4.1.5. Des contraintes. Le groupement a signalé à la mission une série de contraintes:

* les crocodiliens, très nombreux sur le plan d'eau, détruisent très souvent les engins de pêches (notons que ces crocodiles sont à la fois "sacrés" et protégés par l'Etat);

* difficulté d'obtenir du crédit pour améliorer l'équipement (tentatives à la BNDB en 1987; à l'ADRK en 1995);

* baisse de productivité du fait d'une mauvaise conception de la digue sous le pont principal, empêchant ainsi la circulation du poisson (amont/aval).

La dernière contrainte semble être la plus déterminante pour les pêcheurs. Depuis deux ans, des doléances transmises par l'intermédiaire des services forestiers n'ont pas encore

66

de suite. Notons que le responsable du service à Mané ne semble pas au courant de l'état d'avancement de ce dossier.

4.2. Commercialisation du poisson: la contribution du groupement féminin des revendeuses.

4.2.1. Le développement des activités de transformation. Le début des activités de fumage, friture et vente du poisson au carrefour de Malou est antérieur à la construction du pont sur le Nakabé en 1982 et donc, le dynamisme de l'activité de pêche sur le Razinga. Le fumage et la vente du poisson frais aurait débute par un homme de Malou qui a aujourd'hui abandonné l'activité. La présidente actuelle du groupement des femmes est la première personne à débuter la friture à Malou. Elle se ravitaillait en poisson frais chez le fumeur de poisson. Avant la fin de la première année d'activité de friture, plusieurs autres femmes se joignent à l'activité qui ne cessait de prosperer.

4.2.2. La mise en place du groupement pré-coopératif.

Comme pour le groupement des pêcheurs, l'organisation des femmes en groupement pré-coopératif fut inscrite dans les objectifs du programme d'appui à la foresterie villageoise en exécution par la DRET/CN. Seules les femmes de Malou ont pu se constituer en groupement formel; celles des villages de Korsimoro, Tamasgo et autres abritent jusqu'à présent des groupements informels. Depuis leur reconnaissance officielle en Novembre 1994, les femmes de Malou entretiennent une caisse alimentée mensellement à raison de 100 F par membre.

Sur 18 membres du groupement, seulement 4 ou 5 femmes étaient régulierement approvisionnées en poisson en février 1996 lors du passage de la mission CILSS, suite à la baisse importante des captures. Cet approvisionnement se poursuit surtout grâce à l'effort des pêcheurs professionnels qui visitent régulièrement d'autres plans d'eau de la région, occasionant parfois des déplacements de plus de 15 km.

Conformément aux objectifs du programme d'appui à la foresterie villageoise, les pêcheurs et les revendeuses ont reçu en 1995 une formation en conservation et fumage de poisson. Cette formation est allée de pair avec une autre sur la construction des fumoirs au bénéfice de quelques artisans locaux. Deux fumoirs ont été construits au carrefour mais ils ont peu servi par manque de poisson cette année.

67

4.2.3. Aperçu des acquis des revendeuses de poisson.

Plusieurs acquis sont à l'actif des revendeuses de Malou:

* l'enlèvement régulier des captures: le traffic routier et les escales fréquentes au carrefour occasionnent une forte de mande en friture et parfois du poisson fumé;

* la tenue du cahier de pesée surtout en saison sèche lorsque le secrétaire du groupement des pêcheurs n'est pas disponible;

* l'octroi des "crédits de campagne" aux pêcheurs.

Cependant, les acquis realisés par les revendeuses sont beaucoup plus le résultat d'actions individuelles qu'un effort concerté du groupement. Cette observation est renforcée par les difficultés qu'éprouvent les femmes pour expliquer les raisons et avantages de leur regroupement.

4.3. Limites et défis des deux groupements.

4.3.1. Maîtrise limitée en matière de gestion économique et financière. Le cahier de pesée du groupement des pêcheurs donne les éléments de base pour le calcul du chiffre d'affaires de l'activité piscicole ainsi que la répartition des revenus. La maîtrise de ces données ne semble pas la préoccupation des acteurs locaux aujourd'hui. Les femmes semblent tout à fait inca pables de reconstituer leurs chiffres d'affaires faute de documents et de discussions sur ces éléments au sein du groupement. Dans cette perspective, l'outil que constitue le cahier et la valeur du processus de suivi et d'analyse qu'un tel outil met à leur portée semblent peu appropriés par les premiers intéressés. Pour qu'il soit utilisé pendant longtemps, il faudrait d'abord que les acteurs locaux sachent et souhaitent l'exploiter pour leur propre compte. Pourtant, un représentant de chacun des groupements a participé à la formation organisée et dispensée par le SPOFPP sur la gestion comptable. Aucune transcription pratique de cette formation n'apparait sur le terrain à travers l'activité quotidienne.

Par ailleurs, les activités sont menées au jour le jour sans une projection sur le moyen terme. Des alternatives viables sont rarement recherchées. Par exemple, à défaut de poisson, les femmes font de la friture de poulet "pour ne pas rester à ne rien faire". Pourtant, elles y gagent moins et le poulet connait des problèmes de conservation. L'idée de se ravitailler en poisson à partir de Pabré, et même de Ouagadougou a été lancée mais est restée sans suite.

68

4.3.2. Faible intégration des activités pourtant complémentaires des deux groupes. La complementarité entre production et commercialisation du poisson est évidente parce que éléments d'une même filière. Pourtant, les deux groupements continuent d'agir sur des bases informelles ou individuelles. La "guerre des prix" évoquée plus haut, que livrent parfois les acheteurs de Ouagadougou (renchérissement des prix) ne semble pas avoir donne lieu à un accord formel entre les deux groupements. Cependant, un accord plutôt informel semble exister. De même, de petits crédits sont jusque là octroyés sur les bases individuelles. Pourtant, le sort des deux activités étant liées, rien ne devrait empêcher des actions communes de recherche de crédit. Il pourrait en être de même pour la recherche de marchés de commercialisation surtout aux périodes de bonne production.

4.3.3. Des profiles organisationnelles peu pro-actifs: peu d'initiatives, de réflexion et d'actions autonomes.

Les structures locales des pêcheurs et des revendeuses semblent handica pées par leur inertie et leur manque de recours. Leur horizon de recours se trouve limite au service forestier, leur parrain. Cette situation est liée au statut même des groupements pré-coopératifs en ce sens qu'ils sont encadrés par un service technique donné jusqu'à mériter leur autonomie qui reste souvent peu preparé.

D'autre part, les services de l'Etat en charge interviennent par à-coups et de manière non concertée et intégrée. Le SPOFPP (CRPA) est supposé vérifier l'application des textes en matière d'organisation pré-coopérative (Zatu 35) et ne se préoccupe pas du respect du cahier de charges qui relève ici de service fores tier. Ce cloisonnement est parfois préjudiciable à une évolution saine du groupement.

Enfin, la préparation à l'autonomie des groupements pré- coopératifs suppose qu'on ouvre leurs horizons sur des partenaires autres que les services d'encadrement; de préférence, des partenaires en relation avec leurs domaines d'intervention. Une telle ouverture sur l'extérieur est également un élément formateur qui permet aux acteurs locaux de mieux situer et mieux valoriser leurs activités.

5. Conditions d'une gestion plus dynamique et viable de la filière poisson à Malou

Le cas des groupements de pêcheurs et de revendeuses de poisson à Malou semble nous offrir un cadre privilégié de réflexion sur le potentiel de gestion décentralisée des

ressources naturelles. En effet, nous avons ici deux groupements au sein desquels les membres organisent leurs stratégies principales de vie autour de l'exploitation d'une ressource commune: la pêche. Le cas nous offre des éléments clés d'une petite entreprise basée sur l'exploitation d'une filière. Malgré l'existence de quelques articulations ces éléments semblent plutôt juxtaposés mais pas bien articulés et intégrés. En plus, au sein de chaque groupe nous constatons des acquis importants mais aussi des lacunes; même si l'ensemble représente un potentiel important. Nous proposons donc une brève réflexion sur les perspectives pour le développement d'une gestion plus dynamique et plus viable de la filière poisson.

5.1. La nécessité d'une structuration en fonction du champs d'action des groupements.

Les deux groupements de Malou devraient évoluer de leur stade pré-coopératif actuel (encadré et dépendant) à un stade plus développé et reconnu officiellement: la coopérative. Pour y parvenir il sera nécessaire de satisfaire à une série de critères formels exigées par l'Etat à travers la Zatu 35. Encore plus important de notre point de vue, ces groupements devraient se structurer en tant qu'éléments complémentaires et bien articulés d'une entreprise qui vise à utiliser une gamme de ressources (y compris le poisson, la ressource naturelle de base) afin d'atteindre un ou plusieurs objectifs spécifiques. En plus d'être reconnue et agréé par les responsables habilités, la nouvelle structure devrait assurer plusieurs fonctions de base pour la bonne marche d'une enterprise: préciser les objectifs poursuivis, identifier des actions nécessaires pour les atteindre ainsi que les ressources (naturelles, humaines, financières) nécessaires, planifier, organiser, mobiliser, mettre en oeuvre, suivre, évaluer et modifier les actions au besoin afin de s'assurer que les objectifs seront atteints.

5.2. Le développement et le renforcement des compétences.

Plusieurs compétences sont nécessaires. Elles peuvent être acquises à travers des séances de formation et de récyclages, ou à travers des activités d'appui et de suivi.

Les compétences en gestion sont nécessaires, mais une gestion qui vise toujours des objectifs. La gestion est en effet un outil qui se réalise à travers une planification. Il est donc nécessaire que les membres puissent identifier les informations pertinentes au suivi de performance de l'entreprise, et sélectionner les données les plus appropriées pour obtenir ces informations. Il sera egalement nécessaire que les membres puissent identifier et mener

une certaine analyse des problèmes, des obstacles et des opportunités afin d'assurer la bonne marche de l'entreprise. Finalement, les membres des groupements devraient identifier et assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour mener des actions.

En resumé, les compétences qui semblent absentes ou peu développées au sein des groupements de Malou et qui semblent nécessaires pour une gestion décentralisée, rentable, et viable des ressources clés sont les suivantes: l'analyse des problèmes et opportunités, la planification des activités, l'exécution des programmes élaborés et la gestion/comptabilité.

5.3. Vers un partenariat sain et le développement de relations de service avec l'extérieur.

Nous proposons d'examiner deux niveaux de relations à titre indicatif.

5.3.1. Relations avec les services de l'Etat. Les rapports privilégiés entretenus avec les services forestiers devront évoluer vers l'épanouissement des structures locales. Ceci passe par la facilitation des contacts avec d'autres services étatiques (CRPA, PEDI, TP, etc.) mais surtout la latitude donnée à ces structures locales pour traiter avec les autres structures étatiques sans passer par la lourdeur administrative comme il semble être le cas aujourd'hui. Rappelons que depuis deux ans la doléance transmise à propos des problèmes liés à la conception du pont est restée sans suite.

5.3.2. Relations avec les services non-gouvernementaux. La participation des groupements de pêcheurs et de revendeuses de Malou à l'union des groupements pré-coopératifs de Mané est un élément important pour leur épanouissement. Aux côtés des agriculteurs, des débiteurs et peut être bientôt des éleveurs, ils apprennent à connaître d'autres problèmes et d'autres mécanismes et modaliteé de leur résolution. En outre, l'union peut servir de tremplin pour la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs à la gestion du plan d'eau de Razinga et des autres ressources de la forêt de Yabo.

Ce même type de relations de services sont à nouer avec la Fédération nationale des pêcheurs et à renforcer avec l'ADRK en tant qu'institution d'épargne et de crédit. D'autres relations institutionnelles sont à imaginer et à soutenir en vue d'un développement harmonieux de la filière poisson.

5.4. Pour une meilleure intégration des deux groupements de la filière.

Cette intégration plus performante va exiger:

71

* Un forum de discussions réunissant les deux groupements afin de mettre à plat les problèmes communs et ensemble trouver des voies de solutions. Cela suppose le dépassement de relations individuelles et informelles et l'instauration des rapports plus structurés pouvant déboucher sur des décisions communes d'action.

* Une meilleure confiance en soi et en l'autre. Chacune des deux structures semble douter de sa force en tant que groupe et donc sa capacité d'agir positivement sur la filière. En outre, les pêcheurs tendent à minimiser la capacité du groupe des femmes en matière de crédit par exemple. Pourtant, elles ont individuellement contribué à l'équipement de certains pêcheurs et pourraient, en tant que groupe, constituer un aval intéressant auprès des institutions de crédit.

* Une planification et programmation conjointe des actions. Ceci résulte de la conscience que toutes les deux structures agissent dans le cadre d'une même filière et ont donc le même sort. Ainsi s'affirmeront des besoins d'amélioration et d'approfondissement des prestations actuelles ainsi que leur diversification.

5.5. Actions d'approfondissement des prestations de chaque compo sante et meilleure maîtrise de la filière.

Une meilleure gestion du plan d'eau est nécessaire, surtout en période de pointe où il y a un afflux important de pêcheurs. Les droits acquis à travers l'obtention du permis de pêche semblent une contrainte à la limitation du nombre d'utilisateurs du plan d'eau. Quelles prérogatives au groupe local? Comment assurer, par ailleurs, que la taxe d'aménagement (composante du permis) serve effectivement aux actions d'aménagement du plan d'eau?

Afin d'éviter la sur-exploitation des ressources en période exceptionnelle (par exemple la saison de 1994) il conviendrait de rationaliser les captures par un meilleur suivi des prélèvements. Quelles responsabilités pour le groupement de pêcheurs? De même, quel rôle peut-il jouer pour assurer une diversification et une regénération des espèces sur le plan d'eau?

Enfin, l'effort conjuguée des deux structures locales pourrait permettre une meilleure structuration des circuits de commercialisation surtout en période de haute production, par exemple, par la mise en place de points de vente, la recherche de débouchés, la signature de contrats d'approvisionnement, etc. La maîtrise de la composante commercialisation suppose aussi un meilleur fonctionnement des revendeuses en tant que groupe, la volonté de faire autre chose que la friture au carrefour, le développement des compétences

humaines et des contacts exterieurs.

6. Leçons principales tirées de l'étude de cas.

6.1. Le début d'organisation de la filière poisson (production et commercialisation) et la collecte systématique de données statistiques (cahier de pesée) indiquent la présence des éléments d'une maîtrise potentielle des activités piscicoles sur le Razinga.

6.2. L'omnipotence du service forestier, garant et maître-d'oeuvre de la gestion de la forêt de Yabo et du plan d'eau, tend à annihiler l'éclosion des capacités locales de planification, de décision et d'action.

6.3. Les organisations locales (telles que celles de pêcheurs et de revendeuses de poisson) ont besoin de plus de dynamisme à travers des initiatives nouvelles et une pratique de groupe à même de proumovoir leurs entreprises.

6.4. Pour être efficaces, les formations dispensées par le SPOFPP doivent tenir compte du niveau et des besoins réels des groupes-cibles d'une part, et d'autre part, elles nécessitent un suivi/accompagnement régulier sur le terrain afin de corriger les imperfections et améliorer les prestations des acteurs locaux.

6.5 Le cloisonnement des services de l'Etat ne favorise pas une intervention harmonieuse et efficace en vue de la gestion globale d'une zone comme la forêt classée de Yabo (multiplicité de ressources et d'acteurs).

6.6. Une intervention technique ciblée comme la construction du pont sur le Nakambé peur avoir des retombées imprévues et négatives importantes sur les stratégies de vie des populations locales: accroissement du nombre de pêcheurs occasionnels; affluence du bétail et dégradation des berges; arrêt de la circulation du poisson (amont-aval du pont).

ORGANISATIONS ET PERSONNES CONTACTEES
POUR L'ETUDE DE CAS

Malou:

Mr. Ouédraogo Pascal, Gardien de la Forêt Classée de Yabo.
Groupement des pêcheurs (20 membres) de Razinga.
Groupement des femmes revendeuses de poisson de Malou (12 membres).
Groupement des débiteurs de bois (12 membres).
Mr. Ouédraogo Dominique, Président, Union des Groupements pré-coopératifs de Mané, exploitant maraîcher.

Mané:

Mr. Ouédraogo, ADRK, Sucursale de Mané.
Mr. Diaho, Préfet de Mané.
Poste forestier de Mané: Mr. Ouédraogo Abdoulaye.

Kaya:

Services forestiers:
Mr. Bama Péma, Directeur Régional.
Services des Techniques forestiers, Mrs Issa Bakodé et Barry Issaka, Adjoint.
Service Provincial: Mr. Ernest Bouéna.

CRPA:
Mr. Zoungrana Lambert, Chef SPA.
Mr. Kalkoundo Gustave, Chef SPE.
Mr. Ouédraogo Salifou, Chef SPOFPP.

Direction Régionale du Plan:
Mr. Drabo, Services des Etudes et Statistiques.

Ouagadougou:

Service de la Pêche: Mr. Zongo Karimou, Chef de service, Aménagement et Exploitation Piscicole; Mr. Raymond Ouédraogo, Service d'Etudes et statistiques.

Commission Nationale de Décentralisation:
Mr. Antoine Sawadogo, Président;
Mr. Kaboré Emile, Chargé de Communication.

Caisse Francaise de Développement:
Mr. Rémi GOUIN, Chargé du développement rural.

La Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles
au Burkina Faso

ETUDE DE CAS No.4

GESTION LOCALE DES RESSOURCES PASTORALES: LE GROUPEMENT D'ELEVEURS WALDE KAWRAL PULAAKU DE LA COMMUANUTE PASTORALE DE SOURINDOU-MIHITY, DEPARTEMENT DE BANH, PROVINCE DU YATENGA

par
Thomas Painter et Saïdou Sanou, Sociologues-consultants
Mars 1996

Une étude effectuée pour le compte
du Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS)
Comité permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sècheresse dans le Sahel
Ouagadougou, Burkina Faso

75

TABLE DES MATIERES

1. La Province du Yatenga et son contexte.

1.1. Le département de Banh.

1.2. Le Foy, la cuvette et la forêt de Sourindou-Mihity: Une zone humide en région sahélinne.

2. Mécanismes de gestion des ressources pastorales.

2.1. Des mécanismes de gestion pastorale "traditionnelle".

2.2. L'impact des perturbations profondes des années 1980 sur les stratégies de vie des éleveurs de Banh.

2.2.1. Une crise climatique: la grande sècheresse de 1984.

2.2.2. Les changements politiques et sociaux: le RAF, les CDR et les migrations Mossi.

3. Initiatives locales pour reconstituer le mode de gestion pastorale dans la zone et assurer une maîtrise des res sources pastorales.

3.1. La création du Walde Kawral Pulaku (WKP).

3.2. Les acquis, les contraintes et les limites des actions du WKP.

4. Leçons principales tirées de l'étude de cas.

4.1. Concernant la valorisation du vécu des communautés d'éleveurs.

4.2. Concernant l'appui aux stratégies de vie des éleveurs.

Documents consultés pour l'étude.

Organisations et personnes contactées.

76

GESTION LOCALE DES RESSOURCES PASTORALES:
LE GROUPEMENT D'ELEVEURS WALDE KAWRAL PULAAKU
DE LA COMMUANUTE PASTORALE DE SOURINDOU-MIHITY,
DEPARTEMENT DE BANH, PROVINCE DU YATENGA

1. La Province du Yatenga et son contexte.

La province du Yatenga se situe à l'extrême nord du Burkina Faso. Le chef-lieu de province est Ouahigouya, une ville de plus de 40.000 habitants située à 180 km au nord de Ouagadougou sur la route nationale N°2 (voir cartes n° 1 et 2 ci- après). La province est limitée au nord par la République du Mali, à l'est par les provinces du Soum et du Bam, au sud par le Passoré, et à l'ouest par la province du Sourou. La province couvre une superficie de 13.322 km2. Sa population de 558.318 habitants (estimation 1991), avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,8% (estimation de 1985), est dispersée à travers 19 départements et 637 villages (estimation 1994). La répartition de population est fortement inégale, allant de 7 habitants au km2 (dépt de Kain) à plus de 147 habts/km2 (dépt de Ouahigouya), une variation importante autour de la densité moyenne provinciale de 43-44 hab/km2 (1993). Notons que la plupart des zones peu peuplées se situent dans le nord (les départements de Kain et Banh) avec peu de changements en matiere de densité pendant la période de 1985 à 1993. Par contré, à partir du centre et dans les parties sud de la province les densités de population deviennent beaucoup plus importantes par rapport au nord et en plus, les densités étaient à la hausse durant la période 1985-1993. Sur les 12 départements situés au sud du chef lieu de province, 75% (9 sur 12) ont des densités de population supérieures à 50 hab/km2 tandis que dans 42% (4/12) des cas, les densités dépassent 60 hab/km2. Rappelons que ces densités plus élevées sur le plateau (largement peuplés des agriculteurs Mossi) sont aussi, en général, à la hausse.

Les Mossi, qui habitent le Yatenga depuis avant la fondation du royaume Mossi du Yatenga dans le XVIe siecle, constitue le groupe ethnique le plus important de la province, suivi des Peul, des Rimaïbé, Dogon, Foulce, etc.

77

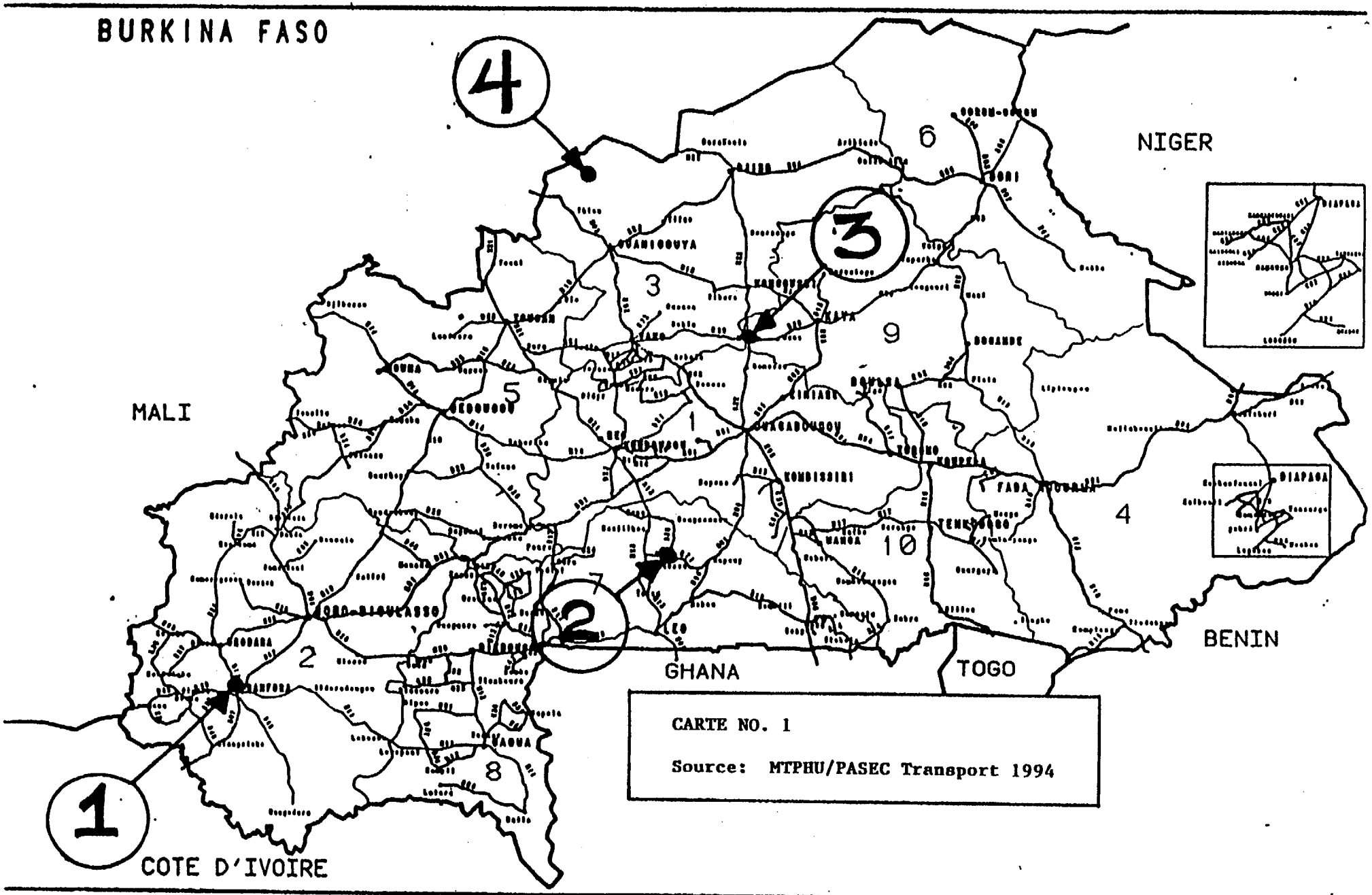

CARTE NO. 1

Source: MTPHU/PASEC Transport 1994

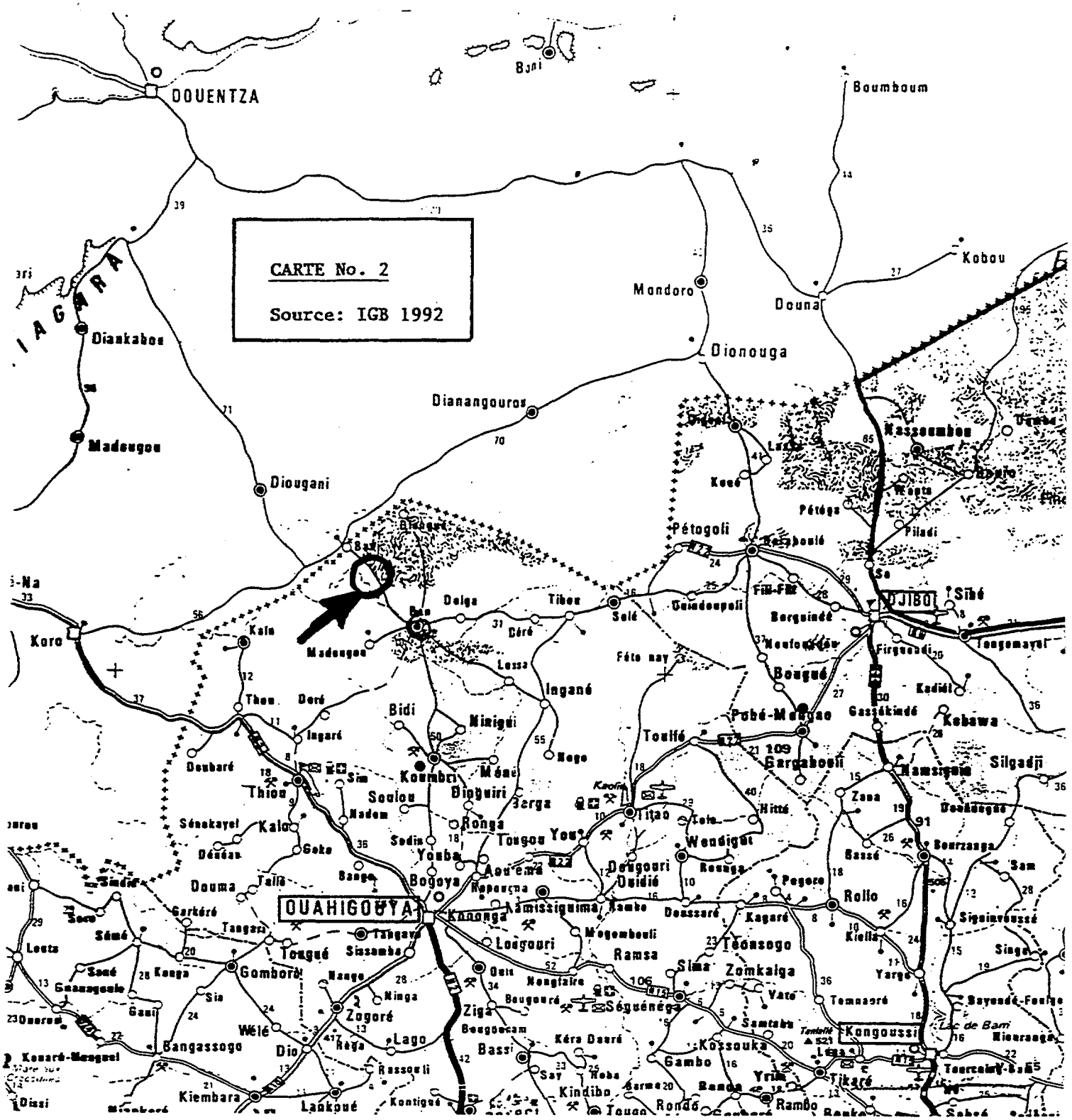
CARTE No. 2
Source: IGB 1992
DOUENTZA
Bani
Boumboum
Kobou
Mondoro
Douna
Dionouga
Diankabou
Madougou
Dianangourou
Diougani
Koro
Kala
Thion
Deré
Ingaré
Doubaré
Sim
Bidi
Koumbri
Minigui
Ingané
Lessa
Déré
Delga
Tibou
Salé
Pétogoli
Kossé
Pétéga
Piladi
Nassoumbou
Fin-Fin
Bergouindé
Boungué
Pobé-Mengao
Gargaboulé
Toulfé
Fête nay
Kaolin
Titao
Wendigui
Rouaga
Hitté
Gassékindé
Kedidi
Kobawa
Namsiguia
Silgadji
Zana
Doudougou
Bourzanga
Bassé
Rollo
Kiella
Yargo
Siguinvoussé
Singa
Kongoussi
Lac de Bam
Tikaré
Tourcoing-Bam
Sabé
Djibo
Sibé
Tougomayel
Firguendi
Madougou
Bogoya
Youba
Sedin
Ronga
Tougou
You
Aou'ema
Dougouri
Ouidié
Kamissiguima
Kamba
Dossaré
Kagaré
Téonsogo
Sima
Zomkaiga
Vato
Temnaoré
Séguénéga
Ramsa
Mogombouli
Loagouri
Nongfaire
Bougouré
Ziga
Bougoucam
Bassi
Kéra Dauré
Say
Neba
Kindibo
Gambo
Kossouka
Samtaba
Yrim
Rambo
Rondo
Tougo
Sénakayel
Kalo
Déséan
Goko
Douma
Tallé
Garkéré
Tangaré
Tougué
Sissamba
Gomboré
Sémé
Leots
Sioné
Kouga
Sia
Gani
Zogoré
Ninga
Nauga
Lago
Raya
Rassouli
Welé
Dio
Bangassogo
Kouaré-Mengui
Kiembara
Lankoué
Kontigué
Dissi
Mombaré
Sabé
Bayandé-Foulge
Nieuranga
Tourcoing-Bam
Tamtaba
Tamtaba
Kera
Kera
Kera

Environ 403.000 ha de la superficie de la province est constituée par des terres cultivables dont plus de la moitié semble cultivee à l'heure actuelle (sur la base d'une estimation de 49% mise en culture, soit 197.500 ha. en 1985). Le Yatenga, comme le Burkina Faso, est une zone essentiellement à vocation agro-pastorale. Les activités agricoles principales comprennent la production vivrière sous culture essentiellement pluviale (petit mil, sorgho, arachide, maïs). Les bas-fonds (dont la superficie aménageable est d'environ 2.500 ha.) sont exploité pour la production maraîchère, du sorgho blanc et parfois du maïs.

Notons que l'élevage est aussi très important, surtout dans le nord du Yatenga. La province est un grand fournisseur de bétail à la Côte d'Ivoire qui draîne environ 93% de l'exportation officielle du Yatenga. A lui seul, le Yatenga fournit environ 20% de l'exportation nationale Burkinabê des ovins.

D'autres activités économiques importantes à signaler sont: le commerce, l'artisanat, les services et l'orpaillage. Malgré l'importance capitale des activités agro-pastorales pour l'économie provinciale et pour les stratégies de vie de la plupart de ses habitants, la vie agraire dans le Yatenga subit des contraintes importantes. Le régime climatique soudano-sahélien ne lui dote que de 500 à 700 mm de pluie par an en moyenne. Selon un diagnostic récent, les facteurs naturels de production du Yatenga se trouvent gravement dégradés, un constat concernant la région qui est devenu un leitmotif au fil des années, et qui fait écho des observations faites par des administrateurs coloniaux concernant la pauvreté des sols du Yatenga. La situation ne semble que de se dégrader davantage à nos jours, et la province vit une baisse de production des secteurs agro-pastoraux. En effet, la province subit un processus de désertification sans cesse croissant. Par consequence, le Yatenga et le Passoré au sud subissent depuis assez longtemps les impacts d'une émigration très forte (surtout vers le sud-ouest du Burkina et aussi à l'étranger --la Côte d'Ivoire. Ces deux provinces sont caractérisées comme "les zones les plus répulsives" du Burkina (Bacy 1994: 13).

1.1. Le département de Banh.

Le département de Banh est situé à l'extrême nord du Yatenga, avec la frontière internationale entre le Burkina et le Mali comme limite nord (voir carte n°3 ci-après). Le

80

département couvre une superficie de 15000 km2 et compte une population plutôt clairsemée de 15.166 habitants (est. de 1985) répartie à travers 18 villages et plusieurs campements. La majorité de la population du département est constituée de Peul et de Rimaïbé. Les Peul de Banh pratiquent un élevage bovin laitier associé à celui des petits ruminants, surtout des caprins. Quelques uns s'adonnent à la culture du maïs pluvial au niveau des campements dans les enclos de bétail. Les Rimaïbé, anciens captifs des Peul, occupent des agglomérations villageoises, cultivent le petit mil et font le petit élevage. Quelques Rimaïbé font aussi la pêche artisanale au niveau de la cuvette de Sourindou-Mihity (cf. infra.).

Les cultivateurs Mossi et Dogon constituent la minorité de la population départementale.

Le régime climatique du département est sud-sahélien avec une pluviométrie annuelle moyenne de 400 à 500 mm ou 550-600 mm selon les sources. La couverture végétale est plutôt une savane arbustive, constituée souvent en forme de brousse tigrée. Une zone dunaire (erg ancien: le séno) traverse le département d'ouest en est.

1.2. Le Foy, la cuvette et la forêt de Sourindou-Mihity: Une zone humide en région sahélienne.

Les limites du département de Banh et celles du canton de Banh coincident en grande partie. Le canton de Banh correspond à une "entité territoriale coutumièrement administrée par la chefferie peul Fittobe de Banh" (Ouédraogo 1994: 244). Cette entité géographique est le Foy des Peul. Le Foy abrite une importante aire pastorale d'environ 400 km2 dans le nord; elle incorpore le cône d'épandage des eaux de Sourindou-Mihity (voir no.1 sur la carte no.3). Cette aire est peuplée principalement par les éleveurs peul et les Rimaïbé. Ces éleveurs résident principalement dans huit campements (Sourindou, Mihity, Tiabwal, Karga, Sorogo, Kaissende, Borio, et Monde-Bani) tandis que les Rimaïbé habitent les deux villages de la zone (Yogono et Senodjo).

La cuvette de Sourindou-Mihity a été créée par l'écoulement saisonier du cours d'eau principal du département –le Nimbarou. Ce cours d'eau draîne un vaste bassin versant d'environ 5200 km2 (région de Koumbri et de Ninigui). L'écoulement des eaux en saison pluvieuse se trouve bloquée au nord-ouest par la remontée du continental terminal (une cuesta gréseuse) et au sud par le séno; formant une vaste zone d'épandage des eaux. La cuvette reçoit d'importantes quantités d'eau en année normale de pluies, et ces eaux y restent pendant quelques mois après les pluies, formant ainsi de forêts ripicoles et mares

temporaires permettant l'abreuvement du bétail et la pêche. En fait, le cours d'eau et les formations végétales qu'il alimente sont d'autant plus importants que la cuvette de

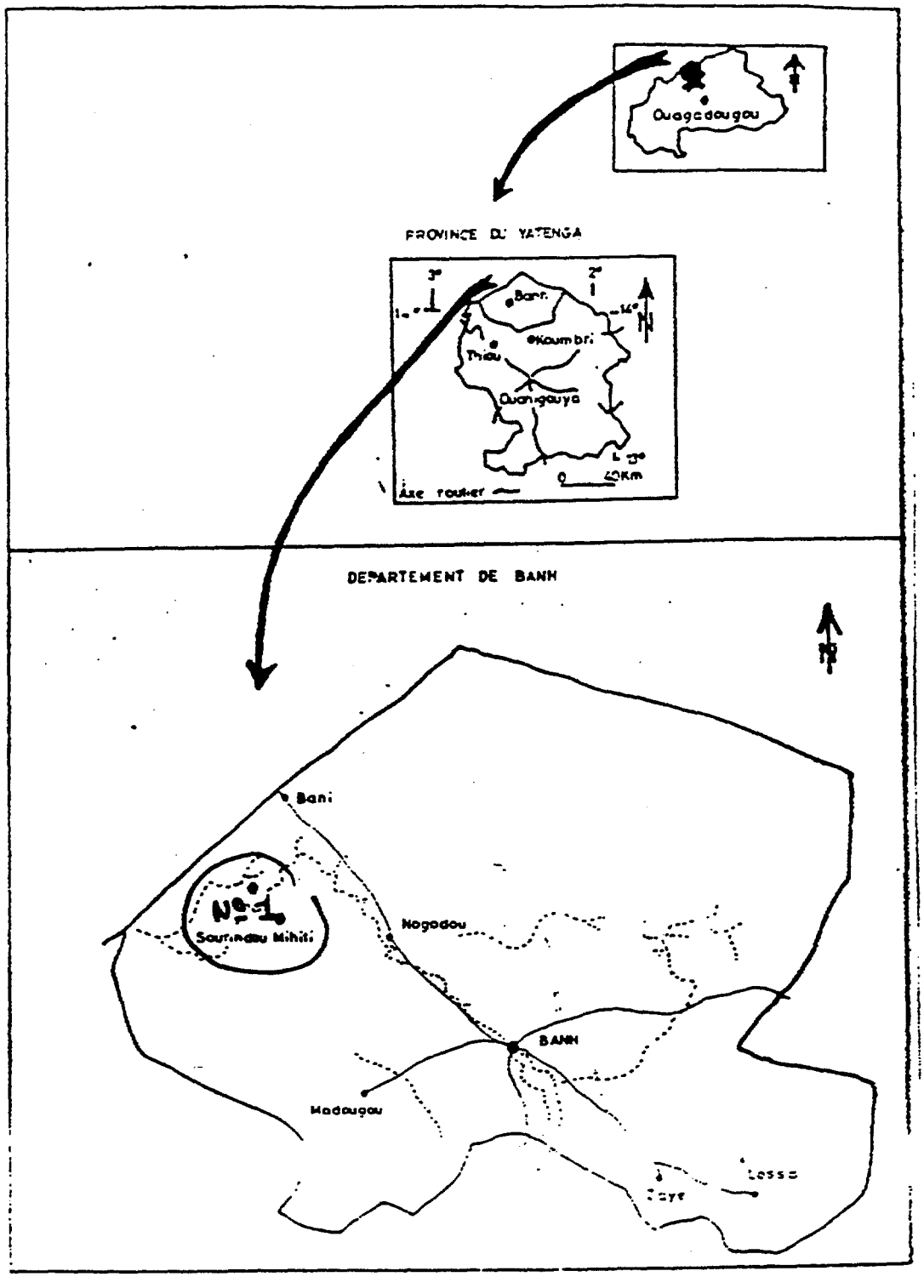

CARTE No.3 / Ouedraogo 1994b:108.

82

Sourindou-Mihity est classée par l'Union mondiale pour la conservation de nature (UICN) parmi les plus importantes et très rares plaines d'inondation boisées en Afrique occidentale.

Au fil des ans, une série de formations végétales caractéristiques de la cuvette endoréique se sont developpées, comprennant entre autres, des formes de végétation plus typiquement soudanienne à cause de la disponibilité plus importante en eau. Tout le long du cours d'eau qui alimente la cuvette on trouve une gallerie forestière de peuplement arboré dense dont les arbres perdent tardivement leurs feuilles en raison des conditions hydriques favorables; les arbres de la forêt ripicole sont inondés à une hauteur d'un mètre environ au moins six mois durant (de juillet à décembre/janvier), et constituent un paturage fort apprécié en saison sèche; la forêt dense autour des formations ripicoles et en gallerie est aussi maintenue dans cette zone sahélienne par les innondations annuelles. Elle se caractérise par un prolongement de la durée de la végétation active, un élément très important dans le système pastoral très prisé par le bétail en saison sèche. D'autres formations végétales importantes paturées au centre de la cuvette sont les savanes boisée et arborée (voir carte no. 4 ci-après). Plus périphérique au système on trouve également une savane arbustive, les bosquets en ilôts, et des formations de brousse tigrée (Ouédraogo 1994c).

En somme, l'ensemble des formations végétales (ligneux, herbacés et ligneux-herbacés) et le régime hydrique causé par les eaux du Nimbarou--la forêt de Sourindou-Mihity--constituent une véritable richesse. C'est une source très importante de paturage pendant tout l'année, et abrite une grande variété de fruits, feuilles et autres produits forestiers, et de poisson. Les formations forestières sont également riches en ressources avi-fauniques. Des études par Hecker et Lucchesi (1990) dans la forêt ripicole et dense en 1990, suite à des faibles précipitations dans la zone, ont inventorié 124 espèces d'oiseaux, y compris plusieurs migrateurs européens.

Par ailleurs, les sols de la zone de cuvette sont riches, donc très convoitées depuis longtemps par les cultivateurs Mossi venus du centre du Yatenga et qui exploitent les zones limotrophes. En effet, la périphérie de l'aire pastorale subit des pressions importantes suite à l'installation des cultivateurs. A l'heure actuelle, les populations Mossi se trouvent plutôt dans les zones beaucoup plus densément peuplées au sud-ouest, au sud et au sud-est de l'aire pastorale, mais les sols relativement riches de la cuvette exerce une attraction particulièrement importante. Leur installation est assez ancien, mais a subit une accélération

83

importante pendant les années 1980 (cf. infra).

Sourindou-Mihity n'est cependant pas le seul espace sylvo- pastoral du département de Banh. La zone sylvo-pastorale de Gasney (au nord de Banh) présente des caractéristiques similaires, quoique beaucoup plus modestes.

2. Mécanismes de gestion des ressources pastorales.

2.1. Des mécanismes de gestion pastorale "traditionnelle".

Quoique difficile de préciser les origines dans l'histoire, les éleveurs Peul de Banh ont bien l'habitude de gérer leurs parcours pastoraux depuis leur arrivée dans la zone dans la première partie du XVIII° siècle. Originaires de Fittoga (près de Douentza, au Mali) ils ont peu après assuré l'assise d'une maîtrise foncière sur le Foy. Le système traditonnel utilisé pour gérer les parcours s'inspire du code pastoral mis en place dans la région du Macina (Mali) au temps de Cheiku Hamadou. Son élaboration sous forme de "code" avec un système de "police forestière" dans le Foy date du temps où les Peul ont constaté des dégats importants dans la forêt suite au passage des éleveurs transhumants en provenance du Mali à destination de la vallée du Sourou au sud. Ainsi, l'assemblée des éleveurs (Sudu-baba) venant des différents lignages du Foy décida de créer une sorte de "service d'accompagnement" pour tout éleveur en transhmance chez eux. Des surveillants de la brousse représentants les campements de Bani (sur la frontière avec le Mali), de Mihity et de Tiabwal accompagnaient tour à tour les éleveurs en transhumance jusqu'à la limite sud-ouest du Foy. Les accompagnateurs devaient s'assurer que les transhumants ne fassent des dégats pendant leur traversée. Ceux en transit étaient dépossédés temporairement de leurs matériels de coupe. Selon Ouédraogo (1993a:14-15), cette gestion traditionnelle a été renforcée à la fin des années 1940 par l'administration coloniale par l'attribution d'un statut plus formel aux surveillants de la brousse.

2.2. L'impact des perturbations des années 1980 sur les stratégies de vie des éleveurs de Banh.

Le système de police et de gestion semble avoir fonctioné d'une manière satisfaisante jusqu'en mi-1980 période à partir de laquelle deux évènements importants ont profondément perturbé les Peuls du Foy.

2.1.1. Une crise climatique: la grande sècheresse de 1984.

Toute la région sahélienne a subi une sècheresse importante en 1984, seulement dix ans après celle de 1973/74. Pour beaucoup d'éleveurs de Banh, la sècheresse de 1984 fut une catastrophe. La pluviométrie moyenne qui se situait normalemment entre 500 et 600 mm par an était tombée à 154 mm. En conséquence, le tapis graminé a subi des pertes très importantes et la survie des bovins était durement menacée. Pour sauver leur cheptel, beaucoup d'éleveurs du Foy sont partis dans le sud-ouest vers Gassam, dans la vallée du Sourou, à la recherche de paturage et d'eau pour leurs troupeaux. De nombreux troupeaux seront décimés suite aux impacts de la trypanosomiase. Beaucoup d'éleveurs se sont trouvés contraints de vendre leur animaux à vil prix. Certains éleveurs sont restés dans le Foy et la plupart a survécu en exploitant les ressources de la forêt autour de la cuvette. Ceux qui sont retournés dans le foy après avoir perdu leurs animaux ou les avoir vendu au rebais afin d'éviter leur mort, la forêt leur donnait d'autres possibilités de survie: La collecte des feuilles de Ptérocarpus, aliment très apprécié par les petits ruminants, la cueillette des fruits (ex. tamarin et baobab) et la production de miel entre autres. La vente de ces produits forestiers leur permettaient d'acheter des céréales.

Les systèmes pastoraux du Foy ont été durement touchés par la sècheresse de 1984 et les deux systèmes de production principaux de la zone, jusque là plutôt complémentaires, ont subit des changements importants. Les Peuls, durement frappés par la perte des troupeaux, faisaient davantage d'agriculture; par contre les Rimaïbé pratiquaient de plus en plus un élevage de petits ruminants à but de production de viande. La vie de certains éléveurs reste profondément marquée jusqu'à nos jours devant l'impossibilité de reconstituer leurs troupeaux et leurs stratégies de vie. Nombreux d'entre eux sont devenus des bouviers, gardant les animaux confiés par les Mossi surtout. Des éleveurs sans animaux; une situation impossible pour un Peul!

Pourtant cette catastrope naturelle et la crise profonde qu'elle a declenché chez les Peuls de Banh leur ont souligné d'une façon définitive la valeur de la forêt de Sourindou-Mihity pour leur survie et leur bien être, ainsi que l'importance capitale de sauvegarder ces ressources pour l'avenir.

2.2.2. Les changements politiques et sociaux: le RAF, les CDR et les migrations Mossi.

A la même époque le gouvernement a promulgué les textes portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso (04 Aout 1984). Selon l'ordonnance, l'Etat Burkinabê était le propriétaire exclusif du domaine foncier national. La politique du gouvernement de la Révolution Démocratique et Populaire (RDP) à l'époque mettait aussi l'accent sur la mise en place des structures populaires, les Comités de Défense de la Révolution (CDR), et prônait la marginalisation sinon la suppression des chefferies traditionnelles à travers le pays. Suite à une interprêtation biaisée de l'ordonnance d'Août 1984 par les cultivateurs Mossi du département de Banh (afin de profiter d'une situation assez ambigüe sur le statut des terres du fait de l'ordonnance) le Foy a subi un défrichement anarchique de zones non-cultivées vers Nogodoum, au nord du village de Banh, vers Mounonboko et à Orel (Ouédraogo 1988: 44).

En effet, la pression des défrichements venant de la périphérie du Foy, surtout au sud où les densités de population sont plus importantes, menaçait les espaces pastoraux (Gasney et Sourindou-Mihity) des éleveurs de Banh. De plus, les champs cultivés obstruaient les couloirs qui reliaient normalement les espaces agro-pastoral et sylvo-pastoral, handicappant le système de gestion des parcours. Le chef des Peul, résidant à Banh, s'était alors trouvé dans une situation difficile; impuissant devant la politique du gouvernement et les constats de multiples défrichements qui grignotaient le Foy. Pour les éleveurs Peul de Banh (et par extension du sahel) la situation à la fin des années 1980 était grave de perte de la maîtrise et de la gestion de leur espace agro-pastoral à cause de l'affaiblissement du système de gestion des parcours et la convoitise des terres de la cuvette par les agriculteurs migrants Mossi (Ouédraogo 1988).

3. Initiatives locales pour reconstituer un mode de gestion pastorale dans la zone et assurer une maîtrise des ressources pastorales.

3.1. La création du Walde Kawral Pulaku (WKP).

Depuis la fin des années 1980 les éleveurs Peul du département de Banh ont maintes fois exprimé leur regret de la limitation de leur capacité d'agir et de maîtriser les ressources précieuses de la forêt de Sourindou-Mihity; surtout vis-à-vis de la poussée des cultivateurs Mossi qui défrichaient et s'installaient de plus en plus dans les parties sud du Foy. En effet, ces propos ont été tenus par le chef Peul à Banh et le responsable du campement de Sourindou lors du passage d'un membre de l'équipe actuelle du CILSS à Banh vers fin 1990

86

dans le cadre d'une autre étude (Painter, 1991:38-39; Painter, 1993). En 1995, comme fut le cas en 1990, "...beaucoup souhaitent la remise à l'honneur [des] règles et du code de bonne conduite afin d'assurer la sauvegarde des ressources végétales" (Bergeret, Couteron et Diallo, 1995:41).

Grâce en grande partie à un cadre d'intervention privilégié offert par le Projet Vivrier Nord-Yatenga (PVNY) à travers le financement d'une assistance technique de l'équipe du Programme de Recherches sur les Systèmes de Production (RSP) de l'Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles (INERA) basée à Banh, les Peul de la zone de Sourindou-Mihity ont réussi à mettre en place une structure de gestion des ressources forestières. Cette structure s'inspire des formes de gestion "traditionnelle" fortement marginalisées par l'Etat Burkinabê, surtout depuis les années turbulantes des premières applications de la RAF dans les années 1980.

En 1990, le Sudu Baba, assemblée des éleveurs Peul du Foy, a approuvé la création d'une association des éleveurs résidant dans les campements et villages autour de la forêt pour la sauvegarde des ressources forestières. Chacune des communautés de la zone est représentée au sein de l'association, appelée Walde Kawral Pulaku (WKP). Chaque communauté sélectionne deux représentants qui ont la responsabilité de sillonner la partie de la forêt avoisinant leur campement. Depuis lors, ces patrouilles d'éleveurs couvrent toute la forêt autour de la cuvette. A l'instar des formes de gestion antérieures, le rôle de WKP consiste à assurer que les règles de bonne conduite sont respectées par tout utilisateur de la forêt, de constater et de signaler les comportements néfastes dans la forêt, d'avertir et en cas de besoin, amender les individus récalcitrants à raison de 5 à 15.000 francs CFA selon les infractions. Aujourd'hui, les sommes perçues au titre des amendes sont encaissées et gérées par le WKP. Quoique assez modestes, ces sommes sont utilisées pour acheter des sous-produits agro-industriels et du sel pour le bétail. Après un traitement interne, les responsables peuvent également déferrer les infractions sérieuses auprès du Chef du Canton et du Préfet à Banh afin que les personnes fautives soient convoquées et entendues au chef lieu du département/canton.

Ces actions, quoique non encadrées formellement par les représentants de l'Etat, sont menées avec l'accord du Chef du Canton et du Préfet du Département de Banh. En 1993, une requête est déposée par le WKP, demandant le statut de forêt villageoise pour la forêt de Sourindu-Mihity. Le dossier contient des projets de cahier des charges et règlement intérieur préparés avec l'assistance d'un stagiaire de l'Institut du Développement Rural (IDR).

Ces documents ont été soumis aux autorités compétentes (la Direction régionale de l'Environnement) la même année mais restent toujours sans réponse.

La poursuite des activités a été freinée depuis mai 1994 suite à la fin du contrat de l'équipe INERA de Banh pour le volet "expérience pilote de gestion des parcours". Cependant, en Août 1995, le WKP obtient son agrément officiel de groupement pré-coopératif du Haut Commissaire du Yatenga. Par ailleurs, le nouveau Préfet de Banh semble en accord avec l'initiative pionnière menée par le WKP, mais n'a pas encore effectué une tournée à Sourindou-Mihity afin de rencontrer les membres WKP et s'informer davantage sur l'expérience en cours.

En ce qui concerne le dossier de requête déposé en juin 1993, les représentants de l'Environnement n'ont pas pu retrouver le dossier lors du passage de l'équipe CILSS à Ouahigouya en Mars 1996.

3.2. Les acquis, contraintes et limites des actions du WKP.

Le principal mérite de l'experience fut l'accompagnement fourni aux pasteurs pour la mise en place d'une structure locale fondée sur les valeurs endogènes et des pratiques séculaires de gestion des parcours que les jeunes générations entendent sauvegarder. En tant qu'émanation du Sudu-Baba (Assemblée des pasteurs), l'association Walde Kawral Pulaku rend compte annuellement à l'assemblée et a recours à elle en cas de difficultés majeures sur le terrain. L'instance dirigeante est un comité de 30 membres coordonné par le "chef berger" et son adjoint. D'autres responsables assument des fonctions specifiques: deux "gardiens de la brousse" par campement, des inspecteurs d'animaux malades, des responsables de mares et points d'eau, etc.

Le second acquis majeur est l'élaboration de "règles de bonne conduite" qui concentrent quelques éléments d'un futur code pastoral. Le WKP, à travers son comité, est garant du respect de cette règlementation locale. Les infractions sont amendées; ce qui permet d'entretenir une modeste caisse.

Un troisième acquis, non des moindres, semble être l'enthousiasme et le dynamisme qui animent toujours les respons ables du comité, presque trois ans après la fin du financement PVNY. L'appui technique des services de l'Etat est souhaité mais ne semble pas indispensable à la poursuite des activités.

Un quatrième acquis de l'expérience est la prise en compte d'une échelle d'intervention

87

plus appropriée à la gestion pastorale. Cette "unite agro-pastorale" se fonde sur les inter-relations entre campements et villages de la zone.

D'autres acquis importants que signalent les éleveurs portent sur les résultats atteints, motifs de leur enthousiasme:

* la performance des animaux de la zone sur le marché local de Nogodoum;

* la production laitière en toute saison;

* les produits forestiers dont regorge la zone: miel, fruits, bois d'oeuvre, fruits, feuilles et écorces de baobab; mais aussi du fourrage d'appoint (ex. feuilles de Pterocarpus).

Plusieurs contraintes et limites sont cependant observées:

* une lenteur excessive des services forestiers à répondre aux sollicitations de classement de la zone en "foret villageoise"; * une implication insuffisante d'autres services de l'Etat directement concernés par l'expérience (ex. CRPA à travers le SPRA et le SPOFPP);

* l'arrêt du financement de l'expérience pilote semble consacrer le retrait des services de l'Etat (PVNY et INERA) sans pour autant assurer un minimum de suivi/appui pour la période après projet.

* le manque de continuité dans l'administration à travers la perte du dossier de requête de statut de forêt villageoise pour la zone de Sourindou-Mihity.

4. Leçons principales tirées de l'étude de cas.

Elles peuvent être regroupées en fonction de deux préoccupations: (1) les actions et modes d'organisation du passé et l'importance de valoriser ce vécu et (2) l'importance de s'assurer que toute action entreprise en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles productives appuie les stratégies réelles de vie des intéressés.

4.1. Concernant la valorisation du vécu des communautés d'éleveurs.

4.1.1. Les structures traditionnelles de reglement des conflits et de contrôle social telles que le Sudu Baba des Peuls du Foy offrent des possibilités fort intéressantes en tant que base, éléments, ou cadre d'actions en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles, et peuvent inspirer ces actions (cf. le Ogokana chez les Dogon du Mali; Painter,

1994).

4.1.2. Les communautés au sein desquelles il existe une prise de conscience plus développée de l'importance et la richesse de leurs ressources naturelles (telle que la forêt de la cuvette) peuvent être mieux motivées à mobiliser l'effort nécessaire pour une bonne gestion de ressources naturelles et leur défense contre toute attaque extérieure (dégâts de transhumants, défrichements incontrôlés, construction de barrage en amont, etc.).

4.1.2.1. Cette prise de conscience est parfois précipitée par une crise majeure qui menace profondément les stratégies de vie de ces mêmes communautés (ex. sècheresse de 1984).

4.1.3. Les possibilités d'adapter une expérience ancienne telle que la police forestiere chez les éleveurs de Sourindou- Mihity, aux circonstances nouvelles en vue d'assurer la protec tion et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, sont réelles et méritent une analyse et une réflexion systématiques dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources naturelles.

4.1.4. Un aspect important des acquis actuels du WKP semble être le fait d'avoir réussi à élaborer un "code forestier local" --les règles de bonne conduite du WKP-- sur la base d'un régime traditionnel d'accès et d'utilisation des ressources naturelles qui sont bien ancrés socialement grâce à leur conformité avec des normes sociales et des valeurs bien comprises et largement perçues comme légitimes.

4.2. <u>Concernant l'appui aux stratégies de vie des éleveurs</u>.

4.2.1. Les structures locales novatrices de gestion décen tralisée des ressources naturelles qui s'organisent autour de fonctions étroitement liées aux activités et aux priorités des stratégies de vie des membres du groupe concerné par la GRN sont généralement plus efficaces et mieux appropriées par les membres que la plupart des structures locales en zone rurale du Burkina qui procèdent à la mise en place d'un "bureau" de type classique.

4.2.2. La démarche utilisée depuis 1990 pour structurer et renforcer les capacités des éleveurs de la zone de Sourindou-Mihity a une importance toute particulière dans le cadre de gestion décentralisée des ressource naturelles. En effet, il semble être un des très rares expériences au Burkina Faso et dans la region sahelienne de l'Afrique de l'ouest qui a comme priorité l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre de gestion et de maîtrise des ressources naturelles basé sur les valeurs endogènes et les pratiques séculaires éprouvées

des populations pastorales. (cf. Painter, Sumberg et Price 1994).

4.2.3. Les expériences pilotes en matière de GRN en zone pastorale telles que celle du PVNY (exécutée par l'équipe RSP/INERA à Banh) semblent dégager un processus d'experimentation et de formation à travers des actions concrètes qui ne devraient pas prendre fin ou subir des interruptions suite à la clôture d'un projet ou d'un financement donné. L'Etat et les bailleurs de fonds qui lancent de telles expériences pilotes particulièrement porteuses doivent assurer, avec peut être le concours du CILSS, la continuité, la capitalisation et, si faisable, la réplication de telles expériences ou des éléments précis de leurs approches.

4.2.4. La mise en place, le suivi et l'exploitation de telles expériences pilotes sont importants et exigent une souplesse, un appui et un suivi-évaluation systématiques.

91

NOTES

Nous tenons à remercier Mr. Ouédraogo Ignace pour ses commentaires sur la version initiale de ce texte. Notons que Mr. Ouadraogo a rédigé plusieurs documents très interessants sur le WKP et le contexte physique de Banh. Nous les avons exploités très librement ici et nous attirons particulièrement l'attention des lecteurs sur ces documents fort utiles.

DOCUMENTS CONSULTES POUR L'ETUDE

Bacye, Zilma Francois.
1994 "La Région de Planification du Nord du Burkina Faso." Communication préparée pour l'Atelier d'identification et d'analyse des contraintes et potentialités régionales, Dori, 16-21 Mai.

Bergeret, Anne, Pierre Couteron, et Abdoulaye Diallo
1995 Quel avenir pour un territoire pastoral au Nord Yatenga? (Burkina Faso). Paris, Montpellier et Ouagadougou: CNRS URA 882, Museum - Paris/Programme Environnement du CNRS, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts, Institut de Recherches en Sciences Sociales et Humaines. Février.

d'Aquino, P.
1989 "Quelques expériences de gestion des ligneux en aménagements sylvo-pastoraux en zone sahélienne." Mémoire bibliographique en vue de l'obtention du DSPU. Montpellier: Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Centre de Montpellier. Juin.

Document provisoire mis en forme par l'édudiant IDR.
1994 "Groupement des éleveurs de la zone sylvo-pastorale de Sourindou-Mihity: Waldé Kawral Poulakou." (Banh: Ministère de l'Administration Territoriale, Province de Yaten g a , Département de Banh.) Novembre.

DRPC-Nord.
1989 "Synopsis de la Province du Yatenga." Ouahigouya: Ministère du Plan et de la Coopération, Secrétariat Général, Direction Régionale du Plan et de la Coopération du Nord. Août.

Ellsasser, Konrad
1991 "Le projet de promotion du petit crédit rural au Burkina Faso." Pages 373-393 dans Carlos Cuevas et Michel Benoit- Cattin, eds. Finances et développement rural en Afrique de l'Ouest / Finance and Rural Development in West Africa. Actes du XII° séminaire d'économie rurale, Ouagadougou, 21-15 Octobre 1991. Wageningen: Le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale.

Haut-Commissariat du Yatenga.
1995 "Certificat d'Agrement No. 053 en date du 10 Aout 1995 Groupement pré-coopératif d'Eleveurs Walde Kawral Pulaaku, Village de Sourindou Mihity, Département de Banh". Le Haut Commissaire, Ministère de l'Administration Territoriale, Province de Yatenga.

Hecker, Nathalie et JeanLaurent Lucchesi.
1990 L'avi-faune de la région de Banh, forêt de Sourindou-Mihity, Nord Yatenga, Burkina

Faso. Montpellier: Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêt. Février.

Institut Géographique du Burkina
1992 Carte touristique et routière. Echelle 1/1.000.000.
Ouagadougou: Institut Géographique du Burkina. Octobre.

MTPHU/PASEC Transport.
1994 "Carte du PASEC Transport, Programme 1992-1996." Gaoua
Direction régionale des travaux publics, Ministère des Travaux publics de l'habitat et d'urbanisme.

Ouédraogo, Ignace.
1988 Description d'un systeme agro-pastoral. Cas de Banh au nord Yatenga, Burkina Faso. Diplôme d'Etudes Approfondies de Botanique Tropicale Appliquée. Montpellier: Académie de Montpellier, Université des Sciences et Techniques du Languedoc. 11 Octobre.

1993a "Gestion des espaces pastoraux dans le nord-Yatenga. Cas de l'unité sylvo-pastorale de Sourindou-Mihity." Ouahigouya: Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles, Programme de Recherches sur les Systèmes de Production (R.S.P.), Equipe RSP/Nord-Yatenga. Mars.

1993b "Document d'étape de la démarche gestion des espaces pastoraux au nord Yatenga." Ouahigouya: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Institut . d'Etudes et de Recherches Agricoles, Programme R.S.P., Equipe RSP-Yatenga. Novembre.

1994a "Une cuvette d'épandandage des eaux: La cuvette endoréique du Sourindou-Mihity dans le nord Yatenga." Pages 241-252 dans L. Sally, M. Kouda et N. Beaumond, eds. Zones humides du Burkina Faso. Compte rendu d'un séminaire sur les zones humides du Burkina Faso (30 Juin-02 Juillet 1993). Gland, Suisse: Union mondiale pour la nature. 1994

1994b "Systèmes pastoraux et gestion des parcours dans la region de Banh au Nord-Yatenga." Pages 108-119 dans Michel Benoit-Cattin et Juan-Carlos de Grandi, eds.
Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sahélienne. Séminaire à Dakar, Sénégal, 10-14 Janvier 1994. Wageningen: Le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale.

1994c "Caractérisation des formations végétales du nord Yatenga." Ouahigouya: Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles, Programme R.S.P.,Equipe RSP/Nord Yatenga. Janvier.

Painter, Thomas M.
1991 Approches pour une meilleure utilisation des ressources naturelles et agricoles en Afrique de l'Ouest Sahéelienne Division de l'Agriculture et Ressources naturelles,
Rapport Technique No.3. New York: CARE-USA

1993 Trouver la bonne voie: Lier les concepts à l'action afin d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans le Sahel ouest-africain. Programme Réseaux des Zones Arides, Dossier No. 40. London: International Institute for Environment and Development.

94

Mars.

1994 "Situating User-based Governance: People's Livelihood Strategies and Natural Resource Management in West Africa." Pages 103-122 dans Henrik S. Marcussen, ed., Improved Natural Resource Management. The Role of the State versus that of the Community. International Development Studies Occasional Paper No. 12 12. Roskilde, Danmark: Roskilde University.

Painter, Thomas M., James Sumberg et Thomas Price.
1994 "Your terroir and my 'action space': Implications of differentiation, mobility and diversification for the approche terroir in Sahelian West Africa." Africa 64(4): 447-464.

Reardon, Thomas.
1994 "La diversification des revenus au Sahel et ses liens éventuels avec la gestion des ressources naturelles par les agriculteurs." Pages 205-215 dans Michel Benoit-Cattin et Juan-Carlos de Grandi, eds. Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sahélienne. Séminaire à Dakar, Sénégal, 10-14 Janvier 1994. Wageningen: Le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale.

Thomas, Armel.
1993 "Etude des circuits de commercialisation des animaux et des céréales dans la zone du PVNY (version provisoire)." Ouahigouya: Equipe RSP/Nord Yatenga. Mars.

Walde Kawral PULAKU/DRET
1993 "Cahier des Charges." Banh et Ouahigouya: Walde Kawral PULAKU et la Direction Régionale de l'Environnement et du Tourisme du Nord. Octobre.

ORGANISATIONS ET PERSONNES CONTACTEES POUR L'ETUDE DE CAS

Sourindou-Mihity:

Walde Kawral Pulaku:

Responsables et membres (20 membres) de l'association.

Banh:

Mme Tamboura Tako, Agent, Volet Crédit, Sahel Action.
Mr. le Secrétaire du Préfet, Préfecture de Banh.
Chef de Canton/Foy.
Mm Roland Djiré, Hassane Barry et Issaka Barry, traducteurs/ facilitateurs.
Mmmes Barry Amasatou et Barry Djenaba, clientes, programme crédit, Sahel Action.

Ouahigouya:

Mr. Ouédraogo Ignace, Coordinateur, Equipe RSP/INERA.
Mr. Zilma Francois Bacye, Directeur Régional de l'économie et de planification du Nord-Ouahigouya.
Mme Bibata Boli, Responsable Provincial, Sahel Action, Volet Crédit.
Mr. Jean-Claude Ouédraogo, FUGN, Cellule Hydraulique.
Mr. Ouédraogo Vincent de Paul, Chef de Service Provincial de l'Environnement.

Ouagadougou:

Sahel Action:

Mr. Ouédraogo Ignace, Président.
Mr. Soumbié Jules, Chargé de la formation, Volet crédit.
Mr. Sanou Raoul, Responsable projet petit crédit.

Commission Nationale de Décentralisation:

Mr. Antoine Sawadogo, Président;
Mr. Kaboré Emile, Chargé de laCommunication.

Caisse Francaise de Développement:

Mr. Rémi GOUIN, Chargé du développement rural.